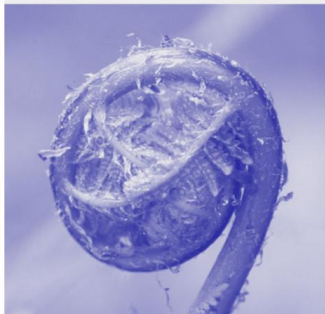




AVIS ET RAPPORTS DU CESER



# Démarche « Grand Est Région Verte » : des indicateurs observés par le CESER

Adopté en séance plénière du 18 juin 2026

Autosaisine



---

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 18 abstentions.

Avis présenté par le groupe de travail spécialisé Conjoncture régionale :

Jean-Paul NOLLET, Président

Michèle TREMOLIERES, Vice-présidente

Chantal BARTHELEMY, Rapporteure

Riccardo AGNESINA

Christian BARNIER

David CHATILLON

Jean COLLIGNON

Anne-Marie COUPAS

Catherine FULPIN

Didier GABRIEL

Annette GILEWICZ

Jean-Pierre LANGLET

Marie-Madeleine MAUCOURT

José MONTERO

Laurent SCHMITT

Dominique STEIGER

Christine VIOLIER



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>I. INDUSTRIE &amp; EMPLOI : TRAVAILLER</b>	<b>2</b>
1. Ouvertures ou extensions nettes de sites industriels en 2025	2
2. Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi en catégorie ABC en 2025	3
3. Taux de décrochage et taux d'emploi des élèves sortant d'un lycée professionnel en 2025	3
4. Part de l'industrie dans la valeur ajoutée et l'emploi	4
<b>II. ÉNERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : APPROVISIONNER</b>	<b>5</b>
1. Consommation annuelle d'électricité et gaz par habitant en MWh en 2023	5
2. Performance de tri : kilogrammes d'emballages ménagers et papier triés par an par habitant en 2024	6
3. Nombre de projets de réutilisations d'eaux non conventionnelles en 2025	7
4. Production d'électricité en TWh en 2025	8
<b>III. BIODIVERSITÉ, EAU &amp; SOL : PRÉSERVER</b>	<b>9</b>
1. Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués pour 1 000 km <sup>2</sup> en 2021	9
2. Nombre d'espèces invasives entre 1985 et 2024 (moyenne des départements par région)	10 10
3. Volumes de prélèvements en eau douce selon les usages en milliers de m <sup>3</sup> en 2022	11
<b>IV. TRANSPORT &amp; MOBILITÉ : SE DEPLACER</b>	<b>12</b>
1. Nombre de points de recharge pour véhicules électriques ouverts au public pour 10 000 habitants en 2025	12
2. Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés pour 10 000 habitants en 2025	13
3. Part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun en 2022	14
4. Taux d'évolution annuel de la population projetée entre 2018 et 2070	15

<b>V. AGRICULTURE, FORÊT &amp; ALIMENTATION : SE NOURRIR</b>	<b>16</b>
1. Évolution de la surface agricole utile entre 2010 et 2020	16
2. Surface agricole engagées dans l'agriculture biologique et évolution entre 2018 et 2024	17
3. Nombre d'actifs agricoles en 2023	17
4. Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée en 2022 et évolution depuis 1990	18
<b>VI. BÂTIMENT RÉSIDENTIEL &amp; TERTIAIRE : SE LOGER</b>	<b>19</b>
1. Part de logements sociaux en 2023	19
2. Nombre de places dans les établissements pour personnes âgées pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2021	20
3. Nombre de dossiers MaPrimeRénov' validés à fin 2025	20
4. Part des bénéficiaires d'une aide au logement en 2024	21
<b>VII. SANTE, CULTURE &amp; SPORT : MIEUX VIVRE</b>	<b>22</b>
1. Part des médecins généralistes de 60 ans et plus en 2025	22
2. Taux de passage en licence 2 en 2025	22
3. Taux de participation aux élections régionales de 2021 et aux élections européennes de 2024	23
4. Espérance de vie des femmes et des hommes en 2025	24
5. Nombre d'aidants numériques formés et nombre d'accompagnements numériques réalisés pour 10 000 habitants en 2025	25
<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>31</b>
<b>LE PLAN D'ACTION DE LA DÉMARCHE GRAND EST RÉGION VERTE – JUIN 2025</b>	<b>32</b>

## INTRODUCTION

Dans le rapport de modification du SRADDET en date du 18 décembre 2025, le Conseil régional Grand Est affirmait que les 9 ambitions/défis et la démarche Grand Est Région Verte formaient désormais un « document unique » incarnant la logique de convergence des schémas et donnait la trajectoire à long terme dans laquelle la Région devait s'engager.

En octobre 2023, le CESER Grand Est avait produit un travail en lien avec ces 9 défis, intitulé « les 9 défis de la région Grand Est observés par le CESER au travers d'indicateurs ». <sup>1</sup> Cette publication venait utilement compléter les autres parutions régulières. En parallèle, la Région s'est engagée à l'été 2023 dans la démarche de planification écologique « Grand Est Région Verte », lancée conjointement avec l'État.

Un plan d'action, voté le 12 décembre 2024, met en exergue les priorités régionales pour accompagner les territoires et accélérer la décarbonation des activités, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité ainsi que des ressources naturelles<sup>2</sup>. Ainsi, en continuité de ces travaux, le CESER a souhaité se focaliser sur la démarche Grand Est Région Verte et l'illustrer par des éléments structurants. Il propose des indicateurs en lien avec ce projet de planification territoriale, des éléments chiffrés, cartographiés et des comparaisons entre les régions de France métropolitaine.

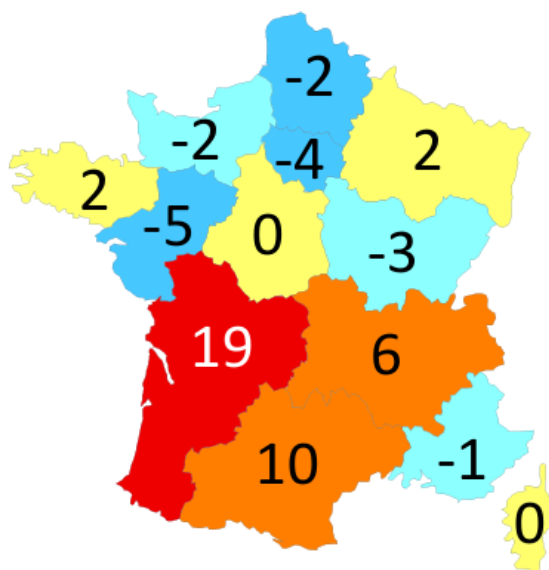
---

<sup>1</sup> <https://www.ceser-grandest.fr/publication/les-9-defis-de-la-region-grand-est-observees-par-le-ceser-au-travers-dindicateurs/>

<sup>2</sup> <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/06/plaquette-planification-ecologique-web.pdf>

# I. INDUSTRIE & EMPLOI : TRAVAILLER

## 1. Ouvertures ou extensions nettes de sites industriels en 2025



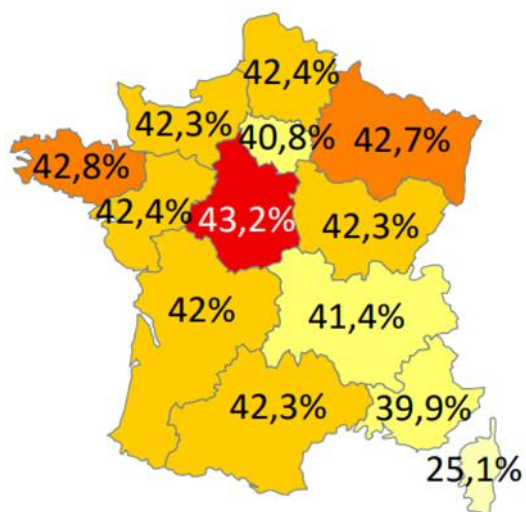
Dans le cadre de la réindustrialisation, la France a enregistré un fort développement au cours de l'exercice 2024 avec 89 ouvertures nettes de sites industriels. Selon la Direction générale des Entreprises, cet élan a été stoppé au cours de l'année suivante puisque seulement 19 ouvertures ou extensions nettes d'usines ont été comptabilisées.

En 2025, au niveau national, la dynamique a été portée par l'industrie verte en lien avec l'ouverture de plusieurs sites dédiés au recyclage de matières et de

reconditionnement d'appareils. À l'inverse, les secteurs les plus en difficulté sont le transport (automobile), la chimie et la mécanique. La tendance observée au cours des derniers exercices a fait apparaître un net décalage entre les régions puisque 6 régions affichent des soldes négatifs. Le Grand Est fait exception dans la moitié nord de la France, avec un solde positif (+2), comme la Bretagne. La Nouvelle-Aquitaine (+19), l'Occitanie (+10) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (+6) ont quant à eux bénéficié de développements significatifs.

Dans ce contexte, **une orientation davantage portée vers les nouvelles technologies et l'économie circulaire serait susceptible de dynamiser notre région**. Alors que le secteur privé pèse 65% des dépenses françaises en R&D, le Grand Est est nettement en retrait, avec seulement 53%. Idéalement située, au cœur de l'Europe, **un effort budgétaire significatif sur la R&D et l'innovation**, qui fait défaut depuis de nombreuses années (1,3% du PIB régional selon le Ministère, contre 2,22% au niveau national) permettrait d'orienter plus favorablement notre région sur la prochaine décennie.

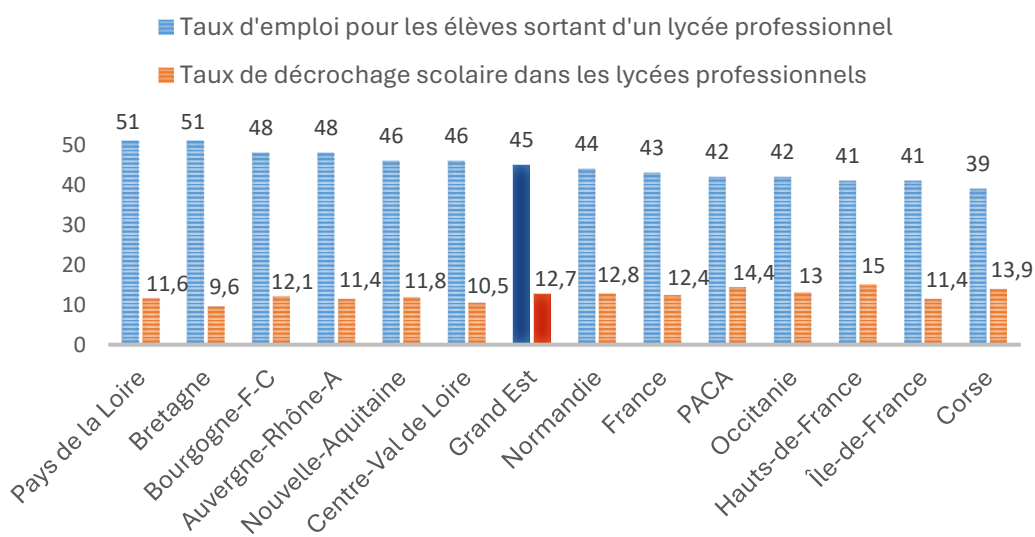
## 2. Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi en catégorie ABC en 2025



Dans notre région, on comptabilise 191 950 demandeurs d'emploi longue durée, c'est-à-dire inscrit à France Travail depuis plus d'un an. S'ils sont moins nombreux que lors du pic enregistré en 2021 (avec 238 740 personnes), c'est encore 42,7% de l'ensemble des demandeurs d'emploi à la fin 2025. Selon France Travail, le Grand Est présente la troisième part de demandeurs d'emploi longue durée : c'est la plus élevée de France métropolitaine, derrière le Centre-Val de Loire et la Bretagne. C'est en Corse qu'elle est la plus

faible (25,1%), tandis qu'elle se situe entre 40 et 42% pour les autres régions. Au-delà du coût important pour les finances publiques, le risque d'isolement et d'exclusion sociale pour ces personnes qui sont éloignées de l'emploi est majeur. Dans son avis sur l'emploi de 2020, le CESER préconisait **d'amplifier les efforts de création des conditions favorables à l'émergence d'expérimentations pour l'emploi** dans les territoires du Grand Est. Il proposait aussi de **renforcer les soutiens à l'ingénierie de développement territorial afin de multiplier des actions innovantes** dans l'esprit du dispositif expérimental « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », qui atteste d'une véritable dynamique et d'un investissement partagé des acteurs locaux pour développer l'emploi.

## 3. Taux de décrochage et taux d'emploi des élèves sortant d'un lycée professionnel en 2025



Les formations professionnalisantes constituent une force économique importante, qui s'inscrivent dans une trajectoire vertueuse pour les personnels formés tout comme pour le monde professionnel. Selon les données gouvernementales, le taux d'emploi des élèves sortant d'un lycée professionnel se situe à 45% dans le Grand Est, un peu plus qu'au niveau national (43%). Les Pays de la Loire et la Bretagne, avec une part de 51% s'inscrivent comme les régions les plus performantes. Plus inquiétant, les taux de décrochage dans les lycées professionnels s'échelonnent de 9,6% en Bretagne à 15% dans les Hauts-de-France. Le Grand Est se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale, avec 12,7%.

L'ensemble de ces éléments interpelle quant à l'orientation de nombreux jeunes vers des filières dans lesquelles ils ne voient pas leur avenir au regard d'un tissu économique qui se dégrade, n'offrant pas d'opportunités d'emploi satisfaisantes à l'issue de la formation dans laquelle ils sont engagés. Ainsi, il s'agit de **renforcer la co-construction des formations avec les acteurs économiques afin de mieux adapter l'orientation aux évolutions des métiers et des besoins des entreprises.**

#### 4. Part de l'industrie dans la valeur ajoutée et l'emploi

	Part de l'industrie dans la valeur ajoutée en 2022	Part de l'industrie dans l'emploi en 2023	Évolution de l'emploi entre 2020 et 2023 en point
Bourgogne-F-C	17,9%	8,1%	-0,4
Auvergne-Rhône-A	16,9%	7,8%	-0,4
Pays de la Loire	16,5%	7,5%	-0,2
Centre-Val de Loire	16,2%	7,4%	-0,4
Grand Est	18,6%	7,4%	-0,3
Bretagne	14,8%	7,0%	-0,2
Normandie	19,6%	6,9%	-0,3
Nouvelle-Aquitaine	13,3%	6,8%	-0,2
Hauts-de-France	15,8%	6,7%	-0,2
Occitanie	12,3%	6,4%	-0,2
France	12,7%	6,3%	-0,3
PACA	9,6%	5,4%	-0,1
Corse	5,2%	5,4%	-0,1
Île-de-France	7,3%	3,8%	-0,2

Alors que la France s'est orientée résolument vers "l'activité du service" depuis plusieurs décennies, l'industrie, bien qu'en forte baisse, reste cependant très présente dans plusieurs régions et contribue à une part significative de la création de valeur. La Normandie, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté sont les régions où la part de l'industrie dans le PIB est la plus élevée, alors que la PACA, la Corse et l'Île-de-France présentent des taux relativement faibles, en deçà des 10%. Par ailleurs, selon l'INSEE, on

observe que la décline de l'activité industrielle s'accompagne systématiquement d'une régression de l'emploi (-0,4 point en seulement 3 ans en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre Val-de-Loire). L'action visant à contribuer à la renaissance de ce secteur **devrait contribuer à régénérer de nombreuses régions en lien avec les formations diplômantes**, qui déboucheraient alors vers des emplois pérennes, fixant ainsi les populations.

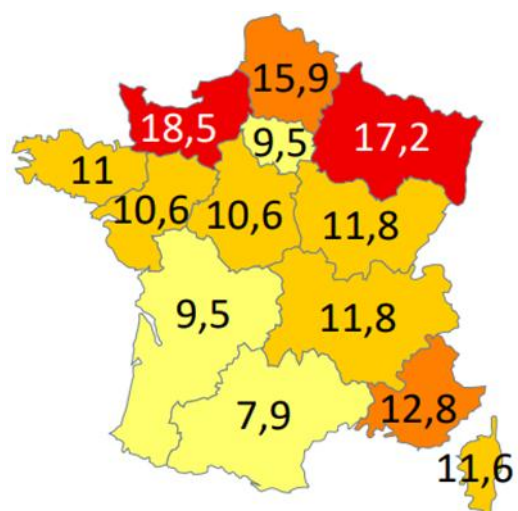
## II. ÉNERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : APPROVISIONNER

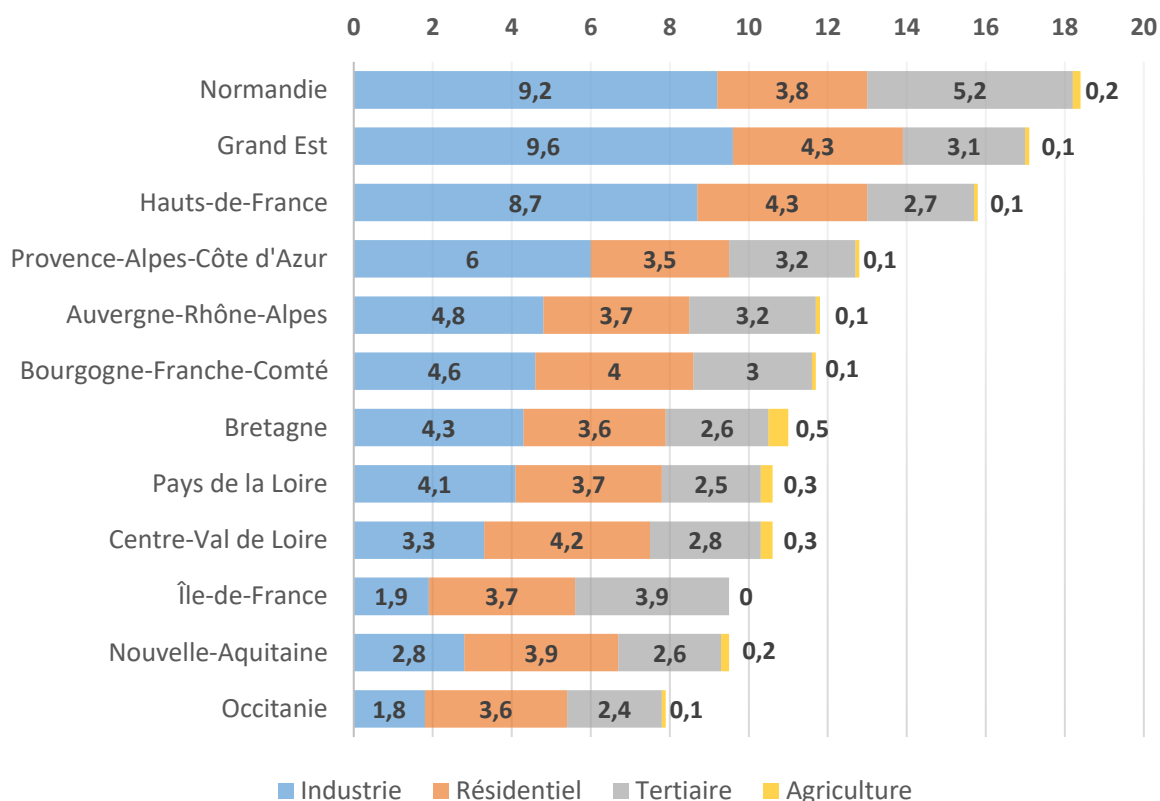
### 1. Consommation annuelle d'électricité et gaz par habitant en MWh en 2023

Cet indicateur est issu des données locales de consommation d'électricité et de gaz fournies par l'Agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie), regroupant les distributeurs de gaz et d'électricité. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les régions les plus consommatrices d'électricité et de gaz par habitant sont la Normandie (18,5 MWh/h par an), le Grand Est (17,2) et les Hauts-de-France (15,9). Leur consommation est largement tirée vers le haut par les activités industrielles, très énergivores, pesant pour près de la moitié de la consommation totale, et dans une moindre mesure par le résidentiel, dû à un climat plus rude l'hiver. Trois régions affichent une consommation annuelle par habitant inférieure à 10 MWh/h : l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Elles sont marquées par peu d'industries lourdes et/ou un climat plus doux.

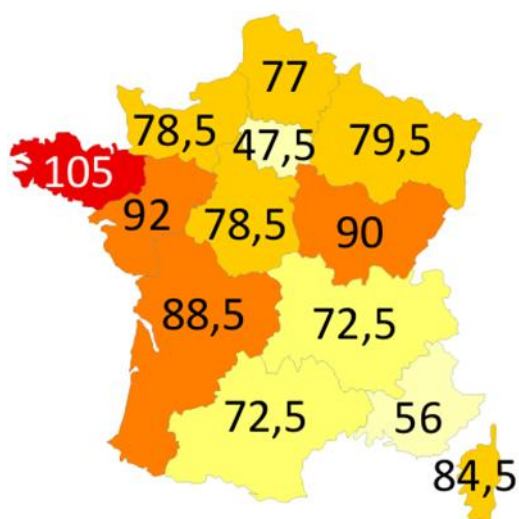
Entre 2011 et 2023, la consommation annuelle d'électricité et de gaz par habitant s'est réduite de 0,7 MWh/hab. dans le Grand Est, et de 1,6 MWh/h au national. C'est largement lié au secteur résidentiel (-1,6 MWh/h et -2 en France métropolitaine). À l'inverse, le secteur tertiaire voit sa consommation d'énergie augmenter sur 12 ans (+1,1 MWh/hab., plus qu'au national, avec +0,7). Les consommations liées aux activités agricoles et industrielles sont quant-à-elles relativement stables.





Consommation annuelle d'électricité et gaz par habitant en MWh en 2023 par type d'usage (Agence ORE & Gestionnaires de réseaux électricité et gaz)

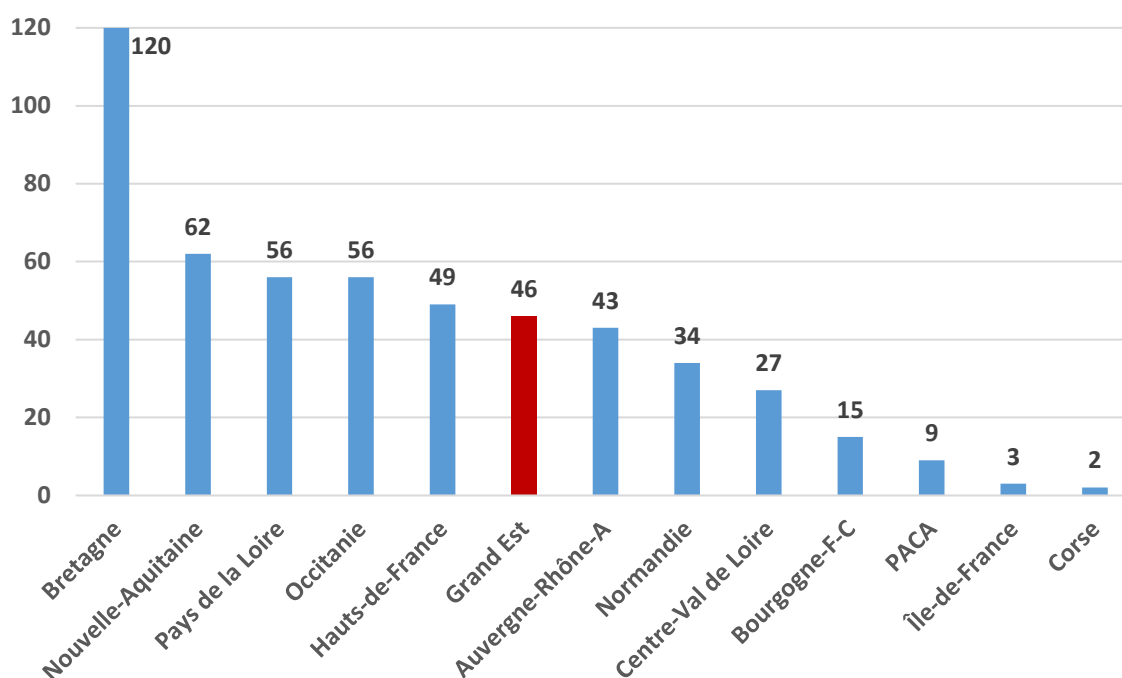
## 2. Performance de tri : kilogrammes d'emballages ménagers et papier triés par an par habitant en 2024



Selon CITEO, en France, en moyenne, chaque habitant trie chaque année 72 kilos d'emballages ménagers et de papier. Les plus gros volumes triés sont enregistrés en Bretagne (105 kg/hab.), dans les Pays de la Loire (92 kg) et en Bourgogne-Franche-Comté (90 kg). Le Grand Est se situe au 6<sup>ème</sup> rang, avec 79,5 kg. Les régions PACA et Île-de-France ferment la marche, avec seulement 56 et 47,5 kg par an. En France, selon Citeo, environ 70% des emballages sont recyclés, soit 3,8 millions

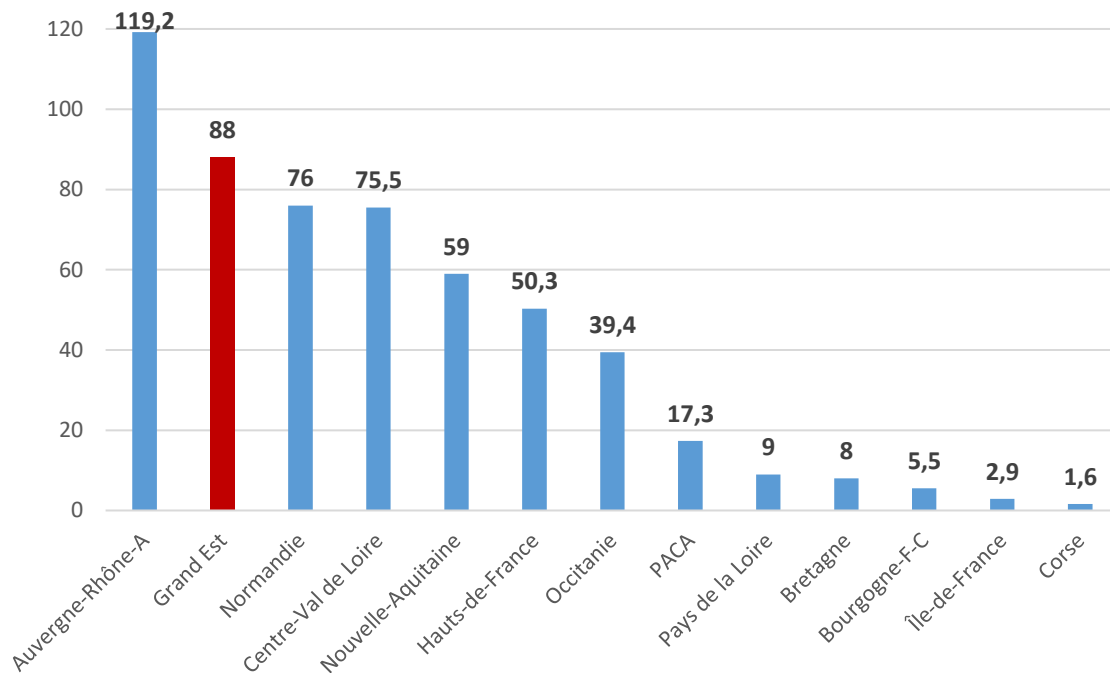
de tonnes. Si les taux de recyclage sont bons pour l'acier (proche de 100%), le verre (85%) ou le papier-carton (80%), ils sont bien plus faibles pour l'aluminium (40%) ou le plastique (30%). Dans la mesure où une industrie de réutilisation des matières plastiques se met progressivement en place, **le recyclage du plastique devrait être optimisé**, d'autant que les marges de progression restent importantes.

### 3. Nombre de projets de réutilisations d'eaux non conventionnelles en 2025



Les scientifiques prévoient des épisodes de sécheresse plus fréquents et intenses à l'avenir, et une ressource en eau moins abondante. Les débits de certains cours d'eau pourraient baisser de près de 70%, principalement l'été. Ainsi, il s'avère nécessaire d'économiser l'eau, d'optimiser son utilisation et de préserver sa qualité dans les aires de captage. Recensés par le Gouvernement, des projets de réutilisations d'eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, impropres à la consommation et eaux recyclées de l'industrie alimentaire) sont menés un peu partout sur le territoire français. Dans le domaine, c'est en Bretagne, territoire très marqué par l'industrie agro-alimentaire, que l'on dénombre le plus de projets (120), devant la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et les Pays de la Loire, ces régions étant régulièrement touchées par d'importantes restrictions en eau. Selon le Gouvernement, le Grand Est comptabilise 46 projets, bien plus qu'en PACA (9), Île-de-France (3) ou Corse (2). Dans son avis sur la préservation de la qualité de l'eau d'avril 2026, le CESER préconisait aux maires et aux présidents de structures intercommunales **d'être pro-actifs dans la gestion des stations d'épurations pour stopper le rejet de substances chimiques dans le milieu naturel** (pesticides, perfluorés, médicaments...) en **adaptant les infrastructures aux réalités industrielles actuelles**, en **modernisant les techniques de dépollution** et en **investissant dans des traitements complémentaires** (charbon actif, ozonation...).

## 4. Production d'électricité en TWh en 2025



Les données RTE (Réseau de transport d'électricité) montrent que les régions les plus productrices d'électricités sont celles où l'on retrouve un parc nucléaire important. En 2025, l'Auvergne-Rhône-Alpes a produit 119,2 TWh d'électricité, soit 22% du total national. Le Grand Est le deuxième plus gros producteur (88 TWh, 16%), devant la Normandie et le Centre-Val de Loire (13% chacun). À elles quatre, ces régions enregistrent donc près des deux tiers de la production nationale, venant compenser des territoires qui génèrent peu d'électricité, comme l'Île-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne ou les Pays de la Loire (cumulant moins de 5% du total national).

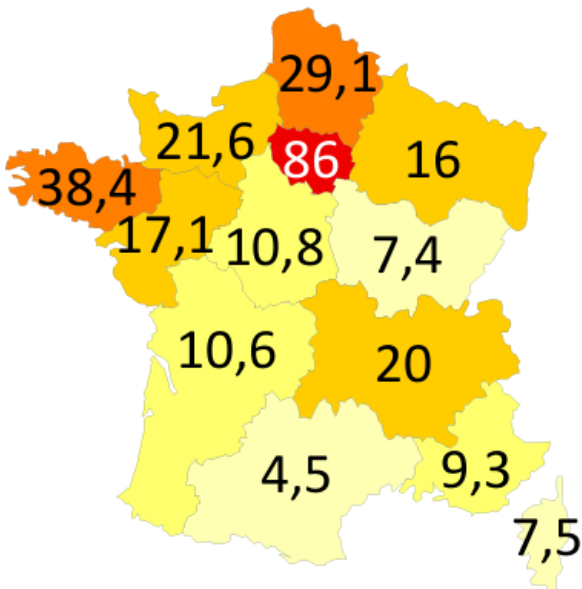
Par rapport à 2014, les productions françaises ont peu progressé (+6% au global). Quelques régions, dont les 4 plus grosses productrices affichent même des reculs, la plus forte baisse étant enregistrée dans notre région (-2,5 TWh, en lien avec la fermeture de la centrale de Fessenheim en 2020). Il faut signaler que dans le même temps, la consommation d'électricité a diminué de 4% en France métropolitaine (-8% dans le Grand Est). Le contexte énergétique dans lequel nous évoluons nécessite **une accélération de la production d'énergie électrique afin de nous affranchir davantage du pétrole : le développement des énergies renouvelables et du nucléaire, notamment par l'installation de centrales nucléaires plus petites (PRM, Petits Réacteurs Modulaires) disséminées sur le territoire devrait permettre de pouvoir accompagner l'électrification des usages** (industries, voitures électriques, datacenters...).

### III. BIODIVERSITÉ, EAU & SOL : PRÉSERVER

#### 1. Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués pour 1 000 km<sup>2</sup> en 2021

La question des sites et sols pollués devient un enjeu majeur de santé publique et d'écologie, touchant aussi bien la qualité du sol et de l'eau que la biodiversité. Qu'il s'agisse d'anciennes usines à gaz (le Grand Est en compte à lui seul 467 parmi lesquels Gaz de France a focalisé ses priorités de dépollution), de friches textiles, papetières... ou de centres d'enfouissement de déchets, l'héritage est lourd : métaux lourds (plomb, cuivre, mercure, manganèse ...), hydrocarbures (HAP), PCB et résidus de pesticides se retrouvent souvent dans ces sols.

Avec les données de Géorisques, la carte de France des sols pollués (arsenic, mercure, métaux...) dessine les contours de notre histoire industrielle. Si le Grand Est présente une densité moyenne de 16 sites pour 1 000 km<sup>2</sup> (921 sites sur une surface de 57 704 km<sup>2</sup>) héritée de la métallurgie, de la papeterie ou encore du textile, des régions comme l'Île-de-France ou la Bretagne sont bien plus exposées, avec respectivement une densité moyenne de 86 et 38 sites pour 1000 km<sup>2</sup>.



En Bretagne, contrairement au Grand Est, ce ne sont pas les usines mais plutôt les anciens dépotoirs et zones de stockage de déchets (ménagers, industriels ou de construction) qui constituent la majorité des points noirs, malgré les efforts de réhabilitation entrepris depuis la fin du siècle dernier. Les Hauts-de-France, occupant la troisième place du podium national, est également fortement impactée par son héritage industriel : ce sont majoritairement des sites liés à l'extraction minière et à la sidérurgie, dont l'exploitation intensive durant la révolution industrielle, et

parfois encore actuellement, qui laissent des traces durables de métaux lourds et d'hydrocarbures dans les sols.

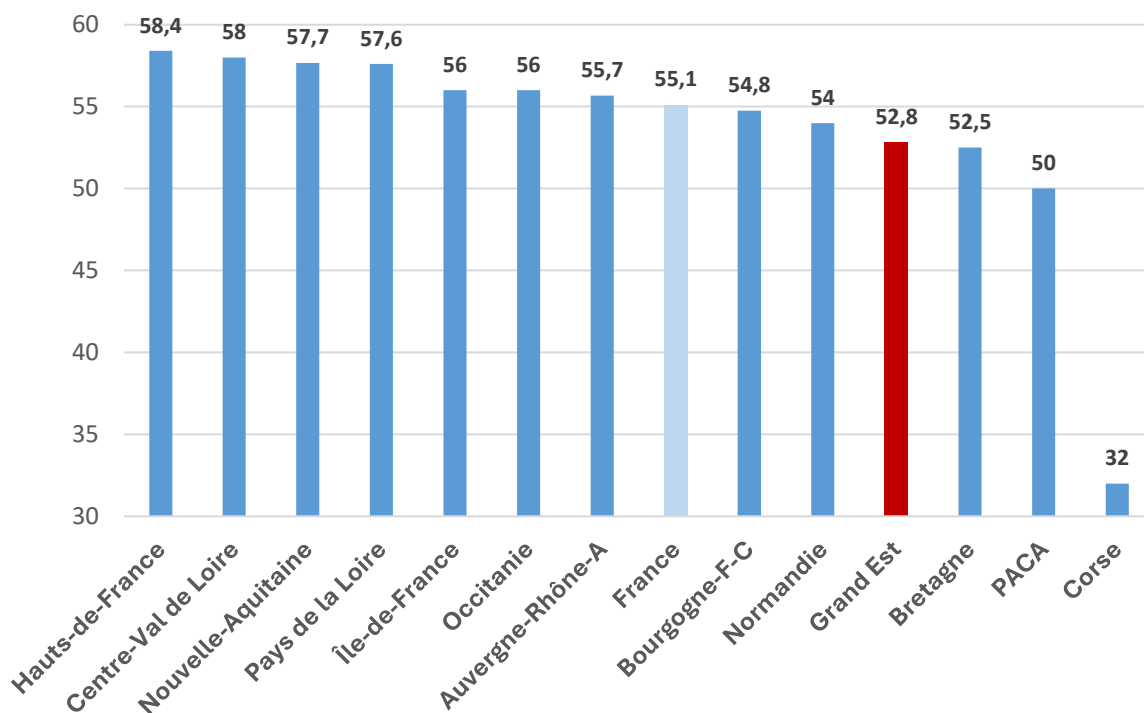
Si les friches d'usines sont des pollutions localisées (dites "ponctuelles"), la pollution par les intrants agricoles est plus complexe et plus difficile à traiter. L'importance de cette pollution se mesure à travers trois dimensions critiques : l'accumulation de substances toxiques, la dégradation de la santé du sol et le transfert vers les ressources vitales.

Parmi les métaux lourds, certains engrais phosphatés contiennent naturellement des métaux lourds, comme le cadmium, un métal toxique qui s'accumule dans le sol et finit par être absorbé par les plantes (céréales, légumes), entrant ainsi dans notre chaîne alimentaire. Certains polluants organiques sont persistants : bien que certains produits soient interdits depuis des décennies (comme le lindane) ou plus récemment (comme le glyphosate ou la chloridazone), leurs résidus sont encore détectables dans les sols du Grand Est et d'ailleurs, voire dans les eaux.

L'importance des sols pollués par l'agriculture réside surtout dans leur rôle de "filtre" qui ne fonctionne plus. Ainsi sous l'effet de la pluie, les nitrates, les pesticides et leurs produits de dégradation migrent vers les eaux de surface et les nappes phréatiques. Dans le Grand Est, c'est un enjeu majeur pour l'approvisionnement en eau potable.

## 2. Nombre d'espèces invasives entre 1985 et 2024

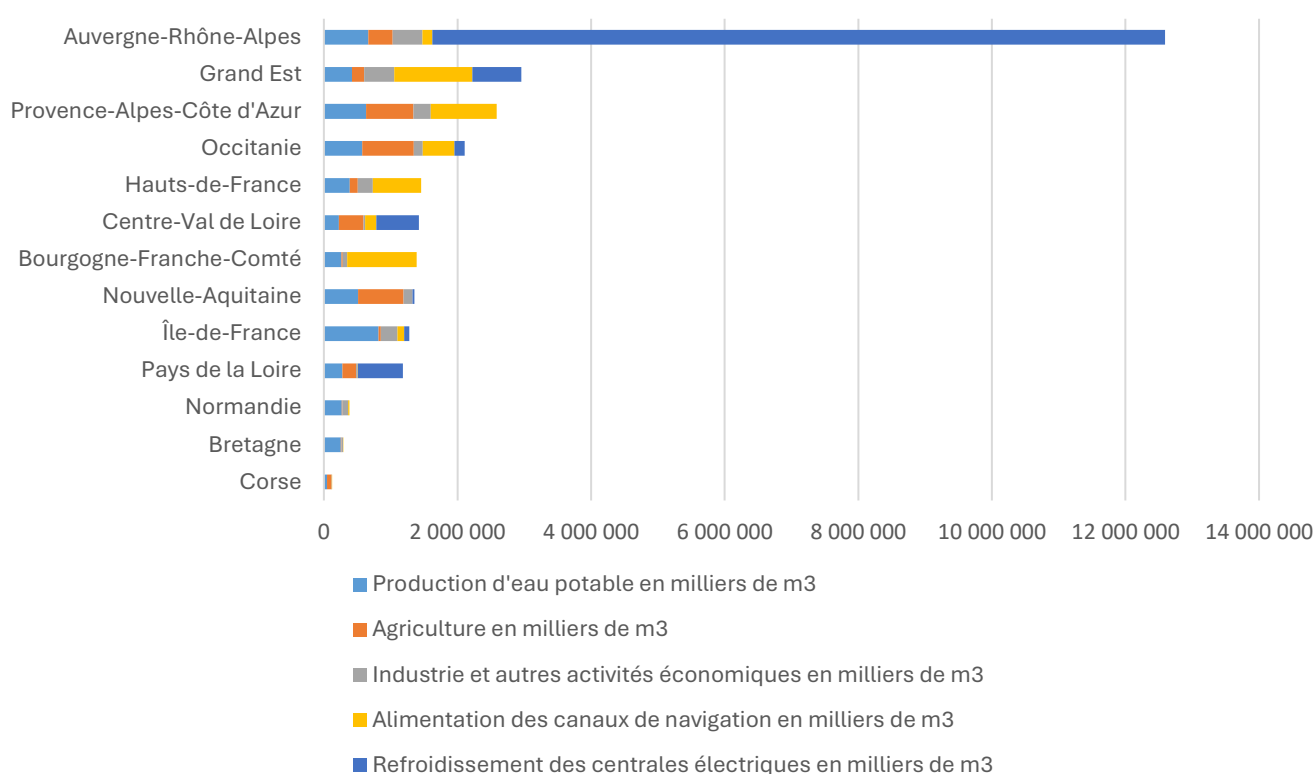
(moyenne des départements par région)



Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont aujourd'hui considérées comme la troisième cause de perte de biodiversité mondiale. L'érosion de la biodiversité ne provient pas seulement de la pollution des sols, mais aussi de l'introduction d'espèces végétales exogènes qui déstabilisent les écosystèmes locaux. Ces espèces, souvent dépourvues de prédateurs naturels dans leur nouvel habitat, finissent par évincer les espèces locales par une croissance plus rapide ou une consommation excessive de ressources, modifier la structure et la qualité des sols (pH ou composition chimique) et perturber les services écosystémiques (pollinisation, filtration de l'eau).

L'indicateur cible les espèces végétales envahissantes : selon PatriNat, le nombre d'espèces végétales envahissantes a été multiplié par trois par rapport à la période 1945-1984. Cette forte progression témoigne de l'impact des activités humaines (transports, horticulture, commerce international) sur la redistribution du vivant. À l'exception de la Corse, qui bénéficie de son insularité (32 espèces recensées), la pression est relativement uniforme sur le reste de la France métropolitaine. La moyenne nationale est d'environ 55 espèces par région. Le Grand Est se situe dans cette moyenne avec 53 espèces végétales envahissantes identifiées sur la période 1985-2024.

### 3. Volumes de prélèvements en eau douce selon les usages en milliers de m<sup>3</sup> en 2022



En 2022, en France métropolitaine, selon l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), les quantités d'eau prélevées s'élèvent à 29,1 milliards de m<sup>3</sup> toutes régions confondues. C'est l'Auvergne-Rhône-Alpes qui s'avère être la plus grosse consommatrice d'eau avec plus de 12,6 milliards de m<sup>3</sup>, suivie du Grand Est (3 milliards de m<sup>3</sup>) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,6 milliards m<sup>3</sup>). Ce classement est le même qu'en 2012, mais les quantités prélevées dans l'Hexagone ont nettement diminué (-17,6%), avec des disparités selon les régions : -50,1% dans le Grand Est, -7,9% en Auvergne-Rhône-Alpes et -0,4% en PACA. C'est la région Île-de-France qui affiche la plus large baisse sur 10 ans (-59,5%), quand 4 d'entre elles présentent une croissance des prélèvements : +39% dans les Hauts-de-France,

+29% en Centre-Val de Loire, +14,7% en Corse et +11,6% en Bretagne. Ces hausses sont souvent dues à l'agriculture, et dans une moindre mesure à la production d'eau potable.

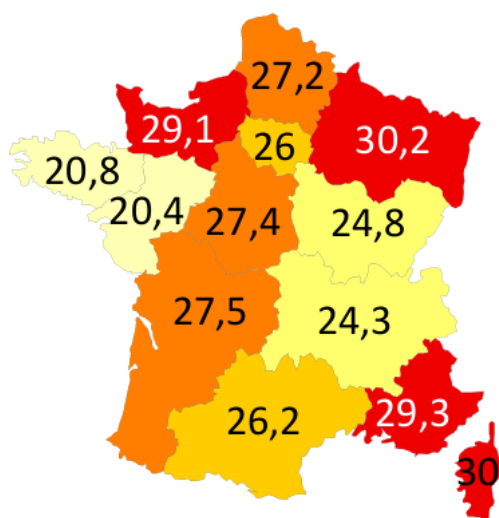
On observera que les types d'usages se répartissent différemment selon les régions. En Auvergne-Rhône-Alpes, en Grand Est et dans les Pays de la Loire, le refroidissement des centrales électriques occupe la plus grande place en 2012 et 2022. Notons que ce type d'usage en Grand Est a fortement diminué en 2022 (probablement du fait de la fermeture de la centrale de Fessenheim), comme dans tout le pays (-30%). Les variations de prélèvement pour la production d'eau potable sont à mettre en lien avec la démographie des régions, l'Île-de-France étant la région la plus consommatrice pour cet usage (0,8 milliard) suivie de Auvergne Rhône Alpes (0,7), PACA (0,6) et le Grand Est (0,4).

En 2022, pour l'industrie et autres activités économiques, c'est le Grand Est, avec 0,45 milliards m<sup>3</sup> qui prélève le plus, devant l'Auvergne Rhône Alpes (0,44). On note toutefois une forte baisse dans la région Grand Est par rapport à 2012 (-36,5%), baisse variable selon les régions et que l'on pourrait mettre en lien avec la désindustrialisation persistante des régions mais aussi l'amélioration des procédés.

L'agriculture ne constitue qu'une faible part des prélèvements dans le Grand Est, avec cependant un quasi doublement en dix ans, passant de 100 à 200 millions de m<sup>3</sup> entre 2012 et 2022. À l'inverse, cet usage occupe une place importante dans les prélèvements en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA, mais les quantités prélevées sont stables entre 2012 et 2022.

## IV. TRANSPORT & MOBILITÉ : SE DÉPLACER

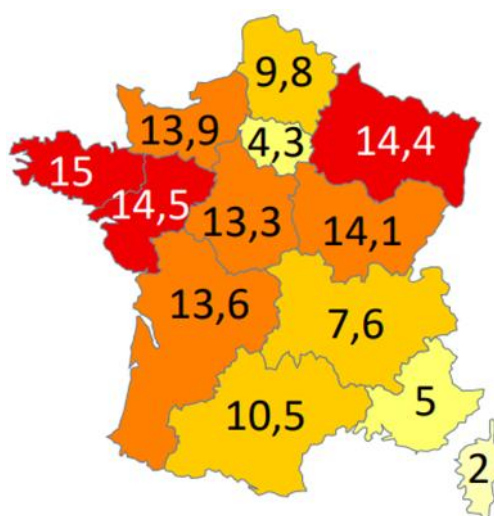
### 1. Nombre de points de recharge pour véhicules électriques ouverts au public pour 10 000 habitants en 2025



L'interdiction de ventes de véhicules thermiques neufs, initialement programmée pour 2035 a finalement été assouplie (réduction de 90% des émissions au lieu de 100, systématisation du recours à des carburants synthétiques ou alternatifs, utilisation d'acier bas carbone...). Le contexte économique mondial que nous connaissons devrait induire les automobilistes à s'orienter davantage vers l'utilisation de véhicules électriques, qui constitue un passage obligé de la transition écologique. Cela suppose un développement massif des bornes de recharges

pour ces véhicules. Si le Grand Est présentait en 2021 la plus faible densité des régions françaises (3,3 bornes de recharge pour 10 000 habitants), il est désormais au premier rang selon les données gouvernementales, avec une multiplication de leur nombre par presque 10 entre 2021 et 2025 (30,2 bornes pour 10 000 habitants), juste devant la Corse, PACA, et la Normandie. À l'échelle nationale, on retrouve en moyenne 26,2 bornes pour 10 000 habitants, un ratio multiplié par 3 en l'espace de 4 ans. En France, 9,4% des kilomètres effectués en automobile le sont par des véhicules hybrides ou électriques (7,9% en Grand Est). Il semble opportun d'**accompagner le déploiement de bornes électriques en rapport avec les ventes et usages de véhicules électriques**, y compris en ruralité, tout en uniformisant le système d'alimentation des distributeurs. Le contexte économique **favorise également l'autopartage de véhicules propres** dans l'ensemble des territoires. Par ailleurs, le développement d'initiatives innovantes telles que le projet **d'Urban Loop à Nancy pourrait constituer des alternatives partielles au transport urbain actuel**.

## 2. Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés pour 10 000 habitants en 2025



Cet indicateur présente le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés (pistes cyclables et voies vertes recensés par le Gouvernement) pour 10 000 habitants. Avec quasiment 8 000 kilomètres, le Grand Est présente la 3<sup>ème</sup> plus forte densité d'aménagements cyclables des régions françaises (14,4 km/10 000 habitants), juste derrière la Bretagne et les Pays de la Loire. Les régions ont la charge de la construction d'infrastructures visant à faciliter l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture.

Mobilité décarbonée, bénéfique pour la santé et coût économique faible, le développement de la pratique cycliste s'inscrit parfaitement dans les politiques de développement durable, malgré certaines limites : conflits d'usage, accidentologies, reliefs ou distances importantes en zone rurale. Dans son avis sur la transition foncière d'avril 2026, le CESER formulait plusieurs préconisations, comme la **création d'un réseau de pistes cyclables de rabattement sécurisées, en privilégiant des tracés respectueux du cadre paysager** (chemins creux, de halage, voies secondaires, afin de concilier mobilité durable et préservation des espaces naturels). De plus, les écoles primaires, collèges et lycées **devraient proposer des sensibilisations à l'utilisation**

des moyens de transports doux, au respect du code de la route et du bien vivre ensemble.

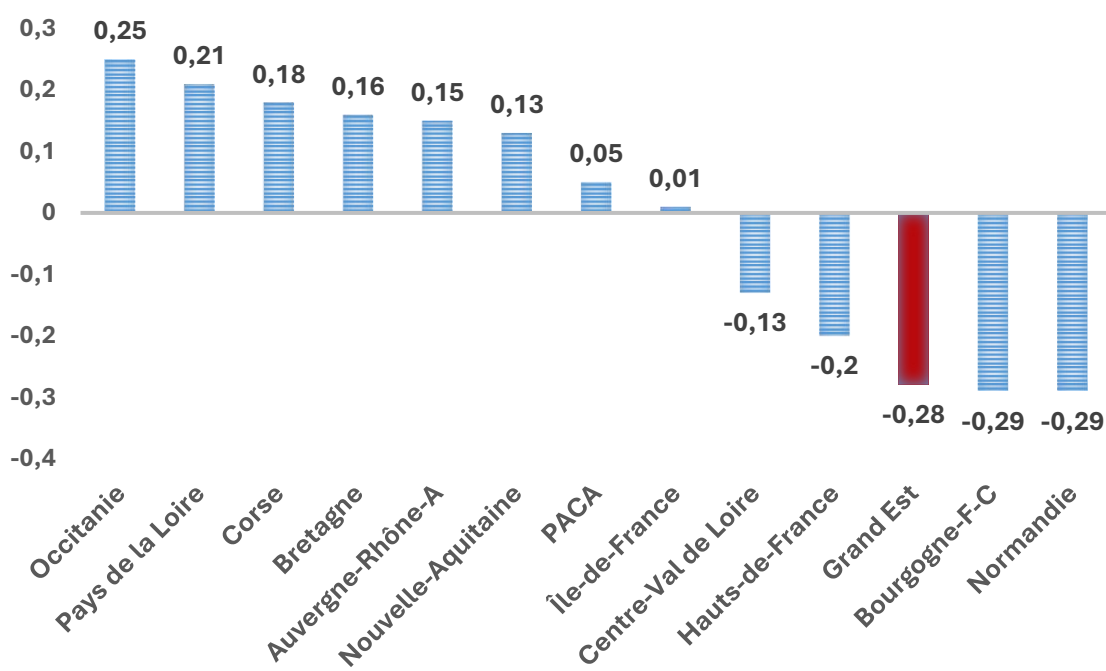
### 3. Part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun en 2022

	Part des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun en 2022	Évolution 2011-2022 en point
Île-de-France	43,5%	+0,9
France	15,3%	+0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	11,3%	+1
PACA	11,1%	+1
Hauts-de-France	9,2%	+1
Grand Est	8,3%	+0,3
Centre-Val de Loire	7,7%	+0,5
Pays de la Loire	7,6%	+0,7
Occitanie	7,1%	+0,8
Normandie	6,9%	+0,5
Bretagne	6,3%	+0,5
Nouvelle-Aquitaine	6,1%	+1
Bourgogne-Franche-Comté	5,8%	0
Corse	2,3%	0

Selon l'Insee, l'Île-de-France présente de loin le plus fort recours aux transports en commun pour le déplacement domicile-travail, avec 43,5%, loin devant l'Auvergne-Rhône-Alpes et la PACA. Le Grand Est arrive en 5<sup>ème</sup> position des régions, avec un taux de 8,3% en hausse de seulement 0,3 point entre 2011 et 2022. La plupart des autres régions affiche des progressions plus marquées, mais contenues à 1 point. La Bourgogne-Franche-Comté et la Corse, déjà marquées par de faibles utilisations des transports en commun, n'attestent d'aucune amélioration depuis 2011. L'enjeu de décarboner les mobilités est d'autant plus important que le Grand Est présente une part d'actifs qui travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence très élevée (71%), comme l'Île-de-France et les Hauts-de-France, et le plus grand nombre de frontaliers de France (environ 220 000). Dans son rapport sur la transition foncière d'avril 2026, le CESER soutient **l'aménagement de parkings relais et d'aires de covoiturage à proximité des gares et la création d'un réseau de pistes cyclables de rabattement** (qui pourraient être généralisés).

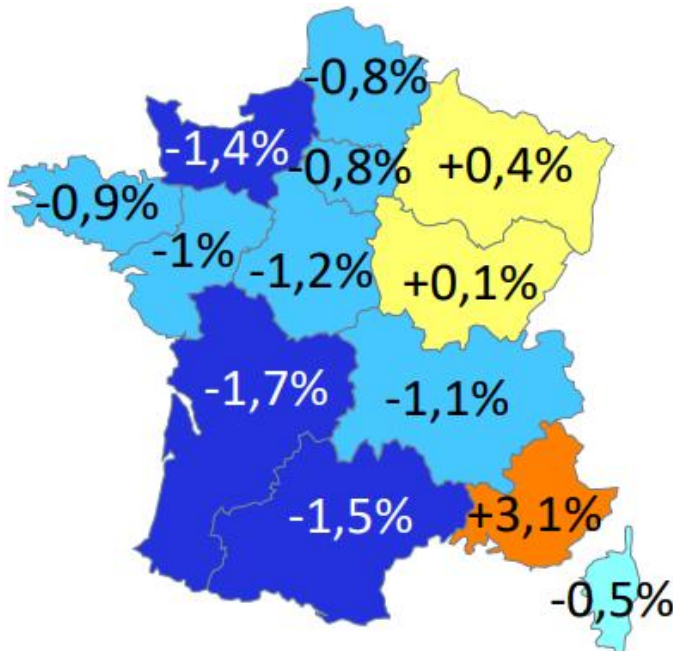
## 4. Taux d'évolution annuel de la population projetée entre 2018 et 2070

Les évolutions démographiques ont de fait un impact sur les mobilités et les besoins en infrastructures et matériels roulants. Selon les projections du modèle Omphale, d'ici 2070, le Grand Est serait l'une des trois régions qui perdraient le plus d'habitants, avec en moyenne -0,28% par an, tout juste au-dessus de la Normandie et de la Bourgogne-Franche-Comté (-0,29%). Si les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire verraient aussi un recul de leur population, les autres régions, situées dans la moitié sud et sur la façade Atlantique, continueraient de voir leur population progresser, jusqu'à +0,25% par an en Occitanie ou +0,21% dans les Pays de la Loire. Au niveau départemental, dans le Grand Est, l'Insee indique que seul le Bas-Rhin enregistrerait une croissance de la population d'ici 2070. Sur toute la France métropolitaine, la région compte 4 des 5 départements où les prévisions démographiques sont les plus baissières (Ardennes, Vosges, Haute-Marne et Meuse, de -0,64 à -0,68% par an).



## V. AGRICULTURE, FORÊT & ALIMENTATION : SE NOURRIR

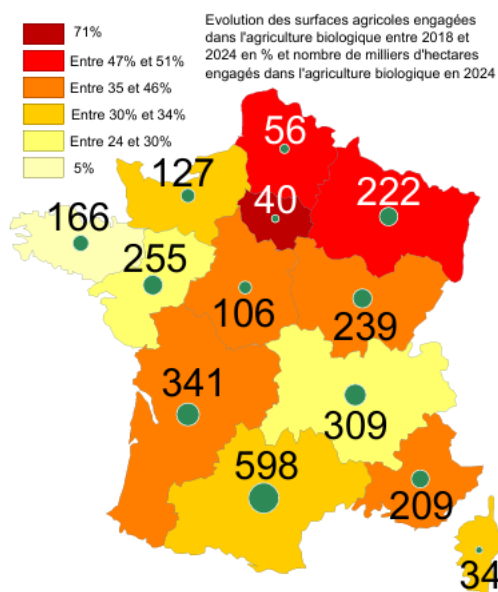
### 1. Évolution de la surface agricole utile entre 2010 et 2020



La Surface Agricole Utile (SAU), destinée à évaluer les surfaces consacrées à la production agricole comprend les terres arables (y compris en jachère), la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes. Dans la majorité des territoires, cette SAU tend à se réduire : entre 2010 et 2020, seules trois régions présentent une progression des surfaces agricoles utiles : PACA (+3,1%), le Grand Est (+0,4%) et la Bourgogne-Franche-Comté (+0,1%). À l'inverse, les pertes les plus importantes sont

enregistrées en Nouvelle-Aquitaine (-1,7%), en Occitanie (-1,5%) et en Normandie (-1,4%). Ces reculs sont souvent liés à la progression de l'urbanisme. Dans le Grand Est, les prairies couvrent 31% de la SAU (41% en France, avec des parts très importantes dans les zones montagneuses). La région se distingue par une part importante consacrée aux céréales et oléo-protéagineux (56%), comme la plupart des régions de la moitié nord du pays. Les vignes n'occupent que 1,6% de la SAU régionale, une part presque deux fois inférieure à la moyenne française (2,9%). **Un plan de sensibilisation devrait être mis en œuvre auprès des citoyens quant au risque de perte de souveraineté alimentaire lié à la faiblesse de la SAU, aggravé par la menace de la suppression de la loi ZAN,** protectrice contre l'utilisation des terres agricoles à d'autres fins que l'agriculture.

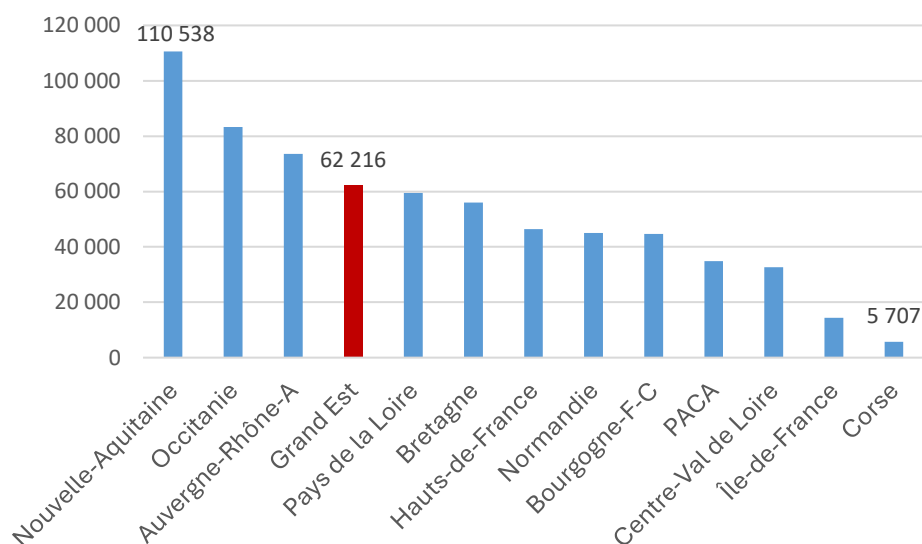
## 2. Surface agricole engagées dans l'agriculture biologique et évolution entre 2018 et 2024



Ce sont les régions de la moitié Sud qui concentrent les surfaces engagées dans l'agriculture biologique les plus importantes. Les territoires du quart Nord-Est du pays présentent des progressions significatives entre 2018 et 2024 : +71% en Île-de-France, +50% dans le Grand Est, +49% dans les Hauts-de-France. Avec près de 222 000 hectares, le Grand Est présente la 6<sup>ème</sup> superficie biologique des régions françaises (8,1% du total national et 2,7 millions d'hectares). Cela concerne près de 4 000 exploitations agricoles dans le Grand Est (60 000 en France). Le CESER appelle à la **pleine application des**

**dispositions de la loi EGalim, notamment dans les cantines des lycées dont la Région a la gestion** : respect du montant de la rémunération des producteurs, et de l'obligation de l'utilisation d'au moins 50 % de produits de qualité, durables et locaux dans la restauration collective, dont au moins 20 % de produits bio.

## 3. Nombre d'actifs agricoles en 2023



Depuis 1970, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 4 en France métropolitaine et par 3 dans le Grand Est, faisant de cette dernière la région où la baisse a été la moins importante. Dans le même temps, la baisse des actifs agricoles a été équivalente. Dans le détail, les disparités d'évolution sont importantes selon les départements et les filières. Au niveau géographique, les reculs sont moins marqués à

l'Ouest de la région, (-6% sur 10 ans dans la Marne) que dans la moitié Est (jusqu'à - 33% dans les Vosges).

Concernant les filières, les exploitations spécialisées en production végétale sont relativement épargnées par la baisse du nombre de structures (-10% sur 10 ans en viticulture, -1% pour les grandes cultures), alors que les productions spécialisées en élevage sont en net recul : -35% pour la polyculture-élevage, -14% pour le lait, -52% pour les ovins/caprins ou encore -49% pour les porcins/volailles. Toutes filières confondues, les exploitations d'élevage ont diminué d'un tiers en dix ans. Les tendances sont les mêmes au niveau national.

En 2023, l'agriculture pèse 14% de l'emploi non salarié dans le Grand Est (11% en France métropolitaine) et 1% de l'emploi salarié (comme en France métropolitaine). Tous secteurs confondus, on comptait en 2023 en région environ 62 000 actifs agricoles, dont 33 000 non-salariés et 29 000 salariés. Dans son avis sur la pérennité de l'élevage d'Octobre 2025, le CESER appelait à un **soutien renforcé à la formation, au recrutement et au suivi post-installation des jeunes agriculteurs notamment par une simplification des démarches administratives**. Il demandait également au Conseil régional d'**encourager le développement de formes sociétaires ou de groupements d'employeurs agricoles, favorisant le recours au salariat**.

#### 4. Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée en 2022 et évolution depuis 1990

	Part de l'agriculture dans la VA en 2022	Évolution en points de la part de la VA de l'agriculture par rapport à 1990
Bourgogne-Franche-Comté	4,9	-1,4
Grand Est	4,8	-0,1
Centre-Val de Loire	4,6	-0,3
Bretagne	4,1	-4,6
Nouvelle-Aquitaine	3,8	-4,1
Normandie	3,2	-2
Pays de la Loire	3,1	-4,1
Hauts-de-France	2,7	-1,3
France	2	-1,5
Occitanie	1,8	-2,7
Corse	1,4	-2,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2	-1,2
PACA	0,8	-1,4
Île-de-France	0,4	0,2

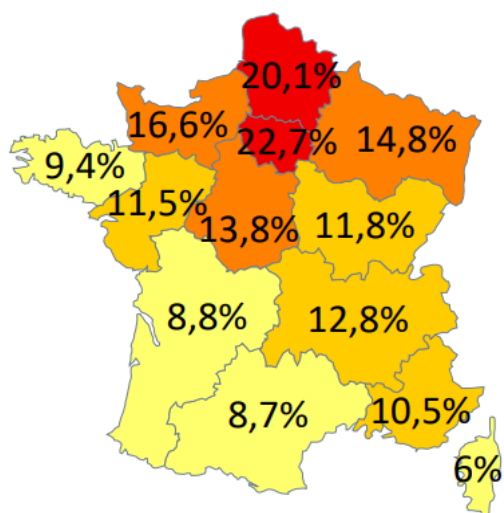
En terme de part dans la valeur ajoutée, le Grand Est se positionne comme la deuxième région agricole de France (4,8%), juste derrière la Bourgogne-Franche-Comté (4,9%) et

devant le Centre-Val de Loire (4,6%) et la Bretagne (4,1%). À l'exception de l'Île-de-France, où l'agriculture ne pèse que 0,4% de la valeur ajoutée, tous les territoires sont marqués par un recul du poids des activités agricoles : on enregistre dans la plupart des régions une diminution de la part dans la valeur ajoutée de plus de 50% par rapport à 1990. Une nouvelle fois, le Grand Est s'en démarque avec un recul de seulement 0,1 point, alors que des grandes zones agricoles comme la Bretagne ou la Nouvelle-Aquitaine sont marquées par des baisses supérieures à 4 points.

Au-delà de son poids économique et de sa capacité d'exportation, l'agriculture participe à la transition environnementale et énergétique par la production d'énergies renouvelables ou le captage de CO2 par les puits de carbone. Elle est aussi une actrice incontournable de l'alimentation locale des populations, de l'attractivité et de l'animation de la ruralité, et de l'entretien de ses paysages. Il faut signaler qu'en 2025, la France, premier pays agricole d'Europe, a vu son excédent commercial alimentaire se réduire à 200 millions d'euros, un niveau historiquement faible au XXIème siècle. Toujours selon les douanes, le solde des produits agricoles bruts est même déficitaire (-300 millions d'euros).

## VI. BÂTIMENT RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE : SE LOGER

### 1. Part de logements sociaux en 2023

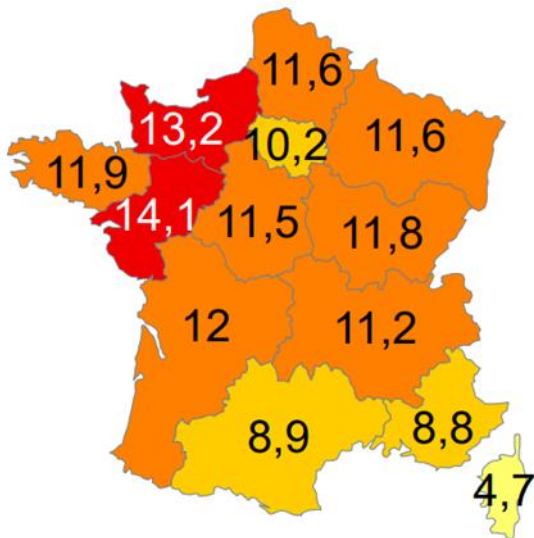


En France, la loi SRU impose aux villes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) et situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants des taux de logements sociaux allant de 20 à 25% selon le niveau de tension sur l'habitat. En France, cela concerne environ 2 000 municipalités, et un peu plus de la moitié d'entre-elles n'atteignent pas les taux imposés par la loi. Le Commissariat général au développement durable et le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense en France métropolitaine 5,14 millions de logements

sociaux, dont 435 000 dans le Grand Est. Les régions de la moitié Nord du pays présentant les densités de logement sociaux les plus importantes : 22,7% des logements en Île-de-France, 20,1% dans les Hauts-de-France, 16,6% en Normandie. Le Grand Est se situe en 4<sup>ème</sup> position, avec 14,8%, soit un peu plus que la moyenne nationale (14,1%). Depuis 2019, on constate un sensible rattrapage des régions les moins bien dotées (Occitanie, Corse, Nouvelle-Aquitaine), malgré un taux encore inférieur à 10%. L'**atteinte**

des objectifs de production de logement sociaux dans les communes déficitaires permettrait de veiller au développement de la mixité sociale.

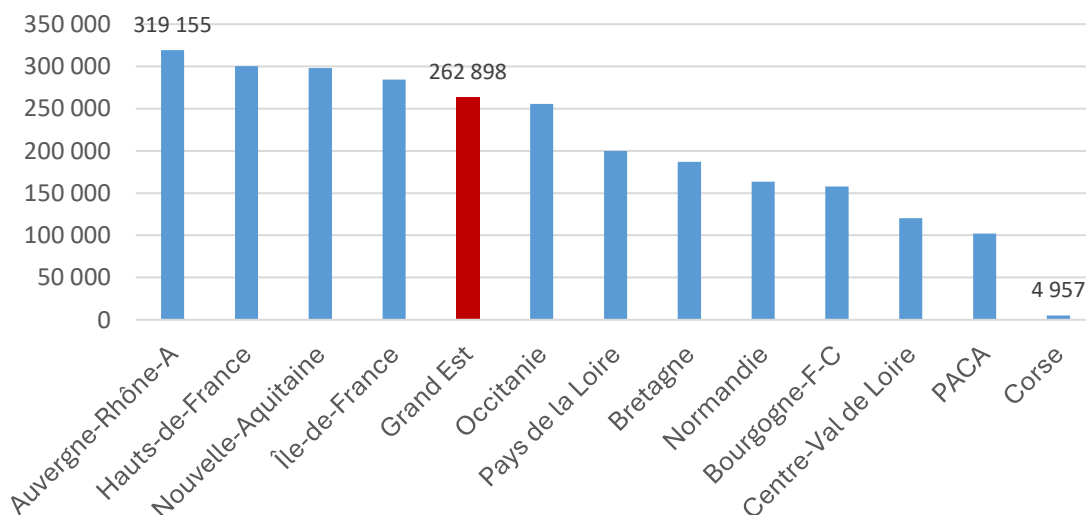
## 2. Nombre de places dans les établissements pour personnes âgées pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2021



Cet indicateur présente le nombre de places dans les établissements pour personnes âgées (recensé au sein du Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux, Finess) pour 100 personnes de 75 ans et plus. Sont comptabilisées les structures d'accueil temporaire pour personnes âgées, d'hébergement en résidence pour personnes âgées seules ou en couple, les hospices, les pôles d'activité et de soins adaptés, les unités d'hébergement renforcées, les plateformes d'accompagnement et de répit

des aidants. En France, on recense en moyenne 11,1 places de ce type pour 100 personnes de 75 ans et plus. Le Grand Est fait un peu mieux avec 11,6, derrière les régions de l'Ouest (14,1 dans les Pays de la Loire, 13,2 en Normandie, 12 en Nouvelle-Aquitaine). À l'inverse, ce sont les régions du Sud qui sont les moins bien dotées : seulement 4,7 en Corse, 8,8 en PACA ou 8,9 en Occitanie. Dans son rapport sur la transition foncière d'avril 2026, le CESER **encourage et soutient les collectivités au développement de nouveaux modes d'habitats, dans la prise en compte des dynamiques démographiques et de leurs impacts dans leurs projets immobiliers.**

## 3. Nombre de dossiers MaPrimeRénov' validés à fin 2025



MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique, calculée en fonction des revenus et du gain écologique des travaux, ayant pour objectif d'améliorer le confort des logements et de réduire la consommation d'énergie et les factures de chauffage. Mis en place par le Gouvernement, le dispositif cible en priorité les passoires thermiques, notamment celles occupées par des ménages aux revenus modestes. Depuis son lancement en 2020, près de 2,7 millions de logements ont bénéficié de cette aide, dont 266 000 dans le Grand Est. C'est la 5<sup>ème</sup> région en stock mais également en taux, avec 9% des logements totaux. En proportion, ce sont les Hauts-de-France qui ont le plus bénéficié de ce dispositif, avec 10,2% des logements, devant la Bourgogne-Franche-Comté (9,8%), le Pays de la Loire (9,5%) et la Bretagne (9,3%). En raison de leur complexité administrative, financière et décisionnelle, les **dispositifs de rénovation énergétique en habitat collectif** demeurent difficilement accessibles. La **simplification des démarches et le développement de solutions de financement collectif pourrait permettre de massifier les rénovations dans ce type d'habitat.**

#### 4. Part des bénéficiaires d'une aide au logement en 2024

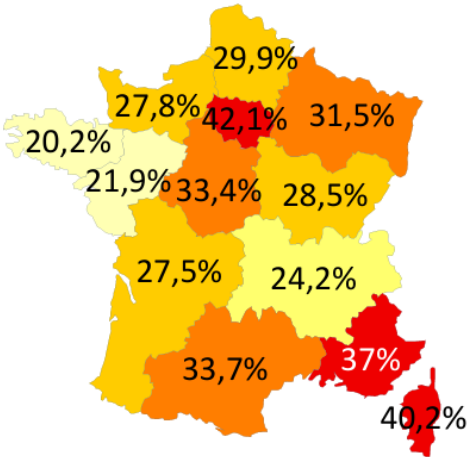
Sources : Cnaf, ALLSTAT, BCA, BENTRIM & FILEAS	Part des bénéficiaires d'une aide au logement en 2024	Évolution en points entre 2017 et 2024
Occitanie	38,4%	-8,8
Hauts-de-France	38,1%	-9,6
PACA	37,3%	-8,7
Grand Est	36,3%	-9,2
Corse	35,1%	-10,2
Île-de-France	34,1%	-5,9
Normandie	33,7%	-8,9
Bourgogne-Franche-Comté	32,7%	-8,8
Auvergne-Rhône-Alpes	32,2%	-8,1
Centre-Val de Loire	32,0%	-8,3
Nouvelle-Aquitaine	31,6%	-10,2
Pays de la Loire	27,5%	-8,7
Bretagne	27,1%	-8,8

Les principales aides au logement sont l'APL (aide personnalisée au logement, pour les logements conventionnés en fonction des ressources et de la composition du foyer, y compris pour les étudiants), l'ALS (allocation de logement social, pour les logements non conventionnés en fonction des revenus et de la situation familiale) et l'ALF (allocation de logement familial, pour les logements non conventionnés, selon les revenus, la composition familiale et certaines conditions spécifiques). Ces aides ne sont pas cumulables entre elles. Le Grand Est est la 4<sup>ème</sup> région où l'on recense le plus de bénéficiaires d'une de ces aides (36,3%), soit deux points de plus que la moyenne

nationale. Ce sont les régions Occitanie, Hauts-de-France et PACA qui présentent les parts les plus élevées de bénéficiaires, avec plus de 10 points de plus que les régions Pays de la Loire et Bretagne, affichant les taux les plus faibles (27,5% et 27,1%). En partie due à différentes réformes, la part des bénéficiaires a reculé fortement dans l'ensemble des régions entre 2017 et 2024, jusqu'à - 10 points en Corse et en Nouvelle-Aquitaine (- 9,2 points dans le Grand Est).

## VII.SANTE, CULTURE & SPORT : MIEUX VIVRE

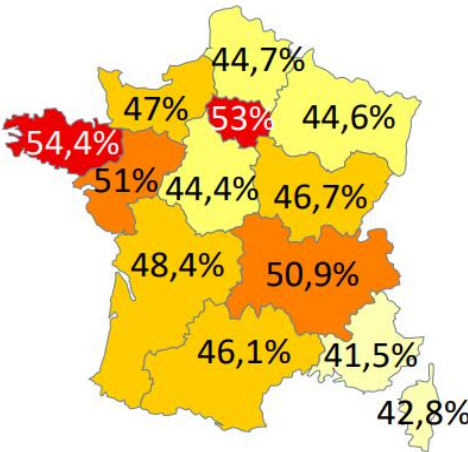
### 1. Part des médecins généralistes de 60 ans et plus en 2025



Le Fichier National des Professionnels de Santé (FNPS) indique qu'en France, 31,1% des médecins généralistes libéraux sont âgés de 60 ans et plus. Le Grand Est se situe au niveau de cette moyenne, avec 31,5%. Ce taux varie du simple au double selon les régions : proche des 40% en Île-de-France, Corse et PACA, aux environs de 20% en Bretagne et Pays de la Loire. De très nombreux départs à la retraite sont donc à prévoir dans les prochaines années, ce qui pourrait engendrer une

progression des déserts médicaux, dont de nombreux territoires, majoritairement ruraux, en souffrent déjà. Pour pallier à ces déficits, en plus du **développement des maisons de santé pluridisciplinaires, inclure une césure orientée vers les zones à faible densité médicale dans le parcours de formation des futurs médecins permettrait d'atténuer les difficultés d'accès aux soins.**

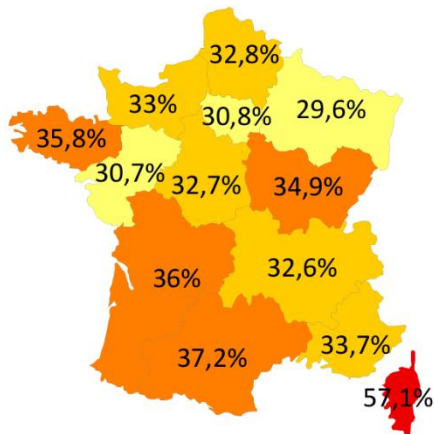
### 2. Taux de passage en licence 2 en 2025



En France, selon les données gouvernementales, moins d'un étudiant sur deux valide sa première année à l'Université (47,8%). Ce taux avait baissé durant la période Covid, il remonte légèrement ces dernières années. Il est structurellement faible dans le système universitaire français. Le Grand Est fait partie des régions où ce taux est le plus bas, avec 44,6%, devant le Centre-Val de Loire, la Corse et la PACA. Les deux « meilleurs élèves » sont la Bretagne (54,4%) et l'Île-de-France (53%). Il est à noter que les « non-passages » en licence 2 ne

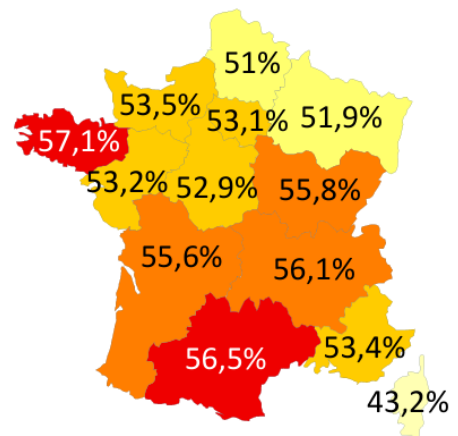
reflètent pas uniquement des échecs, mais résultent dans de nombreux cas de réorientations. Toutefois, **l'accompagnement au passage dans les études universitaires pourrait être revu, afin de réduire le nombre d'échecs, notamment par la valorisation du tutorat.**

### 3. Taux de participation aux élections régionales de 2021 et aux élections européennes de 2024



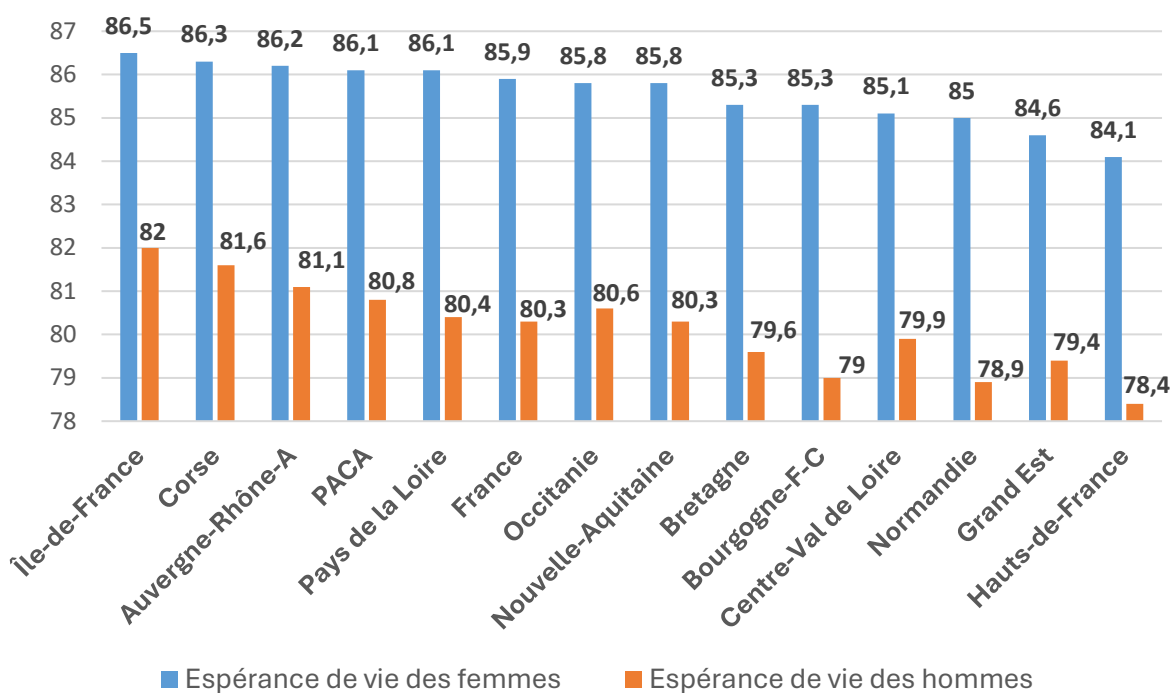
Selon le Ministère de l'Intérieur, le taux de participation aux élections régionales de 2021 a été de 29,6% dans le Grand Est, seule région présentant un taux inférieur à 30% (y compris DOM-TOM). Exception faite de la Corse (57%), les taux les plus élevés demeurent modestes, à hauteur de 36-37% en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, quand la plupart des régions affichent des participations aux alentours des 33% (moyenne nationale : 33,3%).

Concernant les élections européennes de 2024, seuls la Corse et les Hauts-de-France ont moins voté que le Grand Est. Un peu plus de la moitié des électeurs (51,9%) se sont déplacés aux urnes. Les scores les plus élevés ont été enregistré en Bretagne (57,1%) et en Occitanie (56,5%). Au niveau national, la moyenne s'élevait à 53%, soit 2 points de plus que la moyenne européenne. La Belgique, le Luxembourg affichaient des taux de participation proche de 90%, l'Allemagne à 65%, loin de la majorité des pays d'Europe de l'Est où la mobilisation était inférieure à 40% (seulement 21% en Croatie). Le Grand Est vote peu : il enregistre également l'une des plus faibles participations lors des dernières élections présidentielles, départementales ou encore législatives.



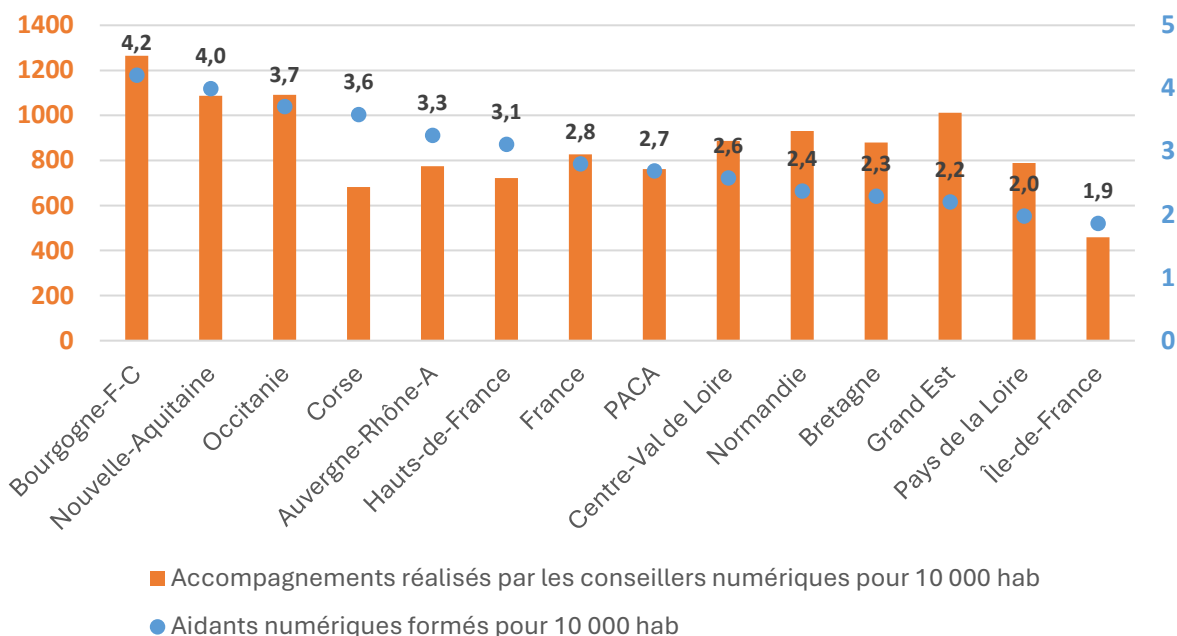
Selon IPSOS pour le CESE, « *État de la France en 2024* », 7 français sur 10 considèrent que la démocratie ne fonctionne pas bien, que les responsables politiques ne sont pas sincères et qu'ils ne peuvent suivre leurs convictions. 6 français sur 10 s'interrogent sur leurs compétences. La démocratie est en danger : le faible niveau de votants lors de certaines élections positionne les élus face à une problématique de légitimité au regard du nombre d'inscrits sur les listes électorales. **La sensibilisation des populations à la démocratie pour élargir le spectre des votants permettrait ainsi aux élus d'être davantage représentatifs** de la population et de réduire les écarts de ressentis par les citoyens.

#### 4. Espérance de vie des femmes et des hommes en 2025



En France, selon l'INSEE, l'espérance de vie à la naissance est de 85,9 ans pour les femmes et 80,4 ans pour les hommes. Cet écart tend à se réduire, il était de plus de 8 ans à la fin des années 90. Au-delà des disparités liées à l'âge, on observe des contrastes selon les territoires, de 2 à 3 années entre les régions où l'on vit le plus longtemps (Île-de-France, Corse) et le moins longtemps (Normandie, Grand Est, Hauts-de-France). Plusieurs facteurs influent sur l'espérance de vie : l'emploi occupé, le niveau de revenu, le mode de vie (tabac, alcool, activité physique) ou encore l'accès aux soins. Historiquement ancrées, les disparités d'espérance de vie selon les régions sont très liées aux inégalités sociales et au passé industriel de certaines d'entre elles, comme le Grand Est.

## 5. Nombre d'aidants numériques formés et nombre d'accompagnements numériques réalisés pour 10 000 habitants en 2025



Selon un rapport du Sénat de septembre 2025, 44% des français rencontrent des difficultés pour réaliser leurs démarches en ligne et 13 millions de français sont en difficultés face aux usages numériques. Depuis 5 ans, l'État a mis en place le dispositif « Conseiller numérique » visant à recruter et former des aidants numériques. L'objectif est d'offrir gratuitement des solutions d'accompagnement individuel ou collectif pour soutenir les français dans leurs usages du numérique, les sensibiliser sur les enjeux liés au numérique et permettre aux usagers de s'autonomiser pour réaliser les démarches en ligne. Fin 2025, selon le Gouvernement, presque 20 000 conseillers numériques avaient été formés en France, dont 1 220 en région. Ces derniers ont réalisé près de 5,7 millions d'accompagnements (562 000 dans le Grand Est). Ainsi, comparé aux autres régions, si l'effectif d'aidants numériques formé dans notre région est modeste compte tenu de sa population, le nombre d'accompagnements réalisés est relativement important (1 pour 10 habitants). Afin de toucher l'ensemble de la population, et plus particulièrement les publics directement concernés, la **communication sur les possibilités d'accès à ces aidants numériques est prépondérante.**



# EXPLICATIONS DE VOTE

## **EXPLICATION DE VOTE DES MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)**

La délégation CFDT au CESER est amenée à se prononcer aujourd'hui sur le document intitulé « Démarche Grand Est Région Verte », portant sur les indicateurs observés par le CESER.

Toutefois, plusieurs interrogations émergent, notamment concernant le choix des indicateurs. Ceux-ci apparaissent, pour certains, éloignés des neuf défis définis par la Région dans le cadre de sa politique « Grand Est Région Verte ». Par ailleurs, les données présentées ne sont ni systématiquement sourcées ni toujours pertinentes, étant souvent mises en comparaison avec d'autres régions sans réelle mise en perspective territoriale.

Ces choix affaiblissent, selon nous, la portée analytique du document et l'empêchent d'atteindre pleinement son objectif. Il aurait été plus pertinent de présenter des évolutions dans le temps afin d'identifier les enjeux à venir, de hiérarchiser les priorités d'action et d'évaluer l'impact réel des politiques engagées.

En approfondissant l'analyse, la CFDT relève également que, dans le volet « Industrie et emploi », aucune donnée relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) n'a été intégrée. Or, pour la CFDT, une RSE co-construite avec les salariés, qui met à égalité les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance au cœur de la stratégie des entreprises, constitue un levier essentiel pour faire des travailleurs des acteurs à part entière de la transition écologique.

Enfin, la CFDT ne partage pas l'analyse proposée concernant le taux de décrochage et le taux d'emploi des élèves sortant d'un lycée professionnel à l'horizon 2025. Elle conteste également la préconisation associée, qui tend à réduire la formation à une logique strictement adéquationniste entre l'offre de formation et les besoins immédiats du marché du travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, la délégation CFDT annonce qu'elle s'abstiendra lors du vote de ce document.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN,  
Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX,  
Elodie HASSLER, Christelle HIRault, Dominique LEDEME,  
Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG,  
Albert RITZENTHALER, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

## **EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)**

Nous, représentants de FNE GE votons pour le projet d'avis, toutefois avec une réserve. Nous tenons à marquer notre désaccord sur la recommandation de recours à des petits réacteurs nucléaires SMR. Le projet indique que des mini centrales nucléaires seraient disséminées sur tout le territoire.

La technologie SMR est présentée comme un petit bijou industriel, susceptible d'être produit en série et livré clé en main sous forme de kit. L'assemblage serait réalisé sur place, sans que l'on sache clairement qui en assumerait la responsabilité ni celle de la maintenance.

Peut-on imaginer la vulnérabilité de tels sites sensibles, multipliés sur l'ensemble du territoire, dans un contexte international de plus en plus instable ? Il est indispensable d'alerter sur les risques sécuritaires majeurs que cette technologie encore en phase prototype comporte, ainsi que sur son très mauvais rapport coûts-performances.

Et la question est d'autant plus nécessaire que ces projets sont largement subventionnés. Pour exemple la start-up Jimmy aurait obtenue 40 millions d'euros de subventions, s'ajoutant aux 32 millions déjà attribués en 2023, pour le projet du site Cristalunion à Bazancourt dans la Marne qui pourrait accueillir un futur prototype d'une technologie encore au stade expérimental.

Alors nous invitons les membres du CESER à une grande prudence, d'autant que la loi sur l'industrie verte adoptée en octobre 2023, simplifie les procédures pour réduire les délais d'implantation des nouveaux sites industriels.

Evelyne BOURGOIN, Isabelle CORNETTE

## **EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE), LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO), L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'INITIATION À L'ENVIRONNEMENT ET À LA NATURE EN ALSACE (ARIENA), LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR) ET UNE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT**

La planification écologique est une démarche engagée au niveau national et déclinée en Région à travers la mise en place de conférences des parties régionales (COP). La feuille de route du Grand Est 2025-2026 se décline en 18 engagements, 100 actions regroupées dans les 7 thématiques qui constituent l'armature de l'avis.

Cette planification vise à accélérer la transition écologique. Mais elle présente des lacunes du fait qu'il s'agit principalement d'une programmation carbone, nécessaire certes, mais loin d'être suffisante. Il faudra aller bien au-delà de réponses purement productivistes qui oublient d'intégrer les sujets bilan matériaux, biodiversité, pollutions ou santé... pour pouvoir répondre à la crise écologique.

Il aurait aussi été pertinent d'aborder la question de la répartition des efforts entre acteurs et davantage défendre la justice sociale. Les plus fragiles, premières victimes des impacts du climat et des pollutions tout en étant les moins contributeurs et ayant les moins les moyens d'agir.

Les scientifiques n'ont cessé de nous alerter. Ils ont fait le constat que sur neuf processus naturels essentiels qui régulent la stabilité de la biosphère, les humains en ont déjà fortement altérés sept. Le changement climatique n'étant qu'un de ces 9 processus. L'intégrité de la biosphère, le changement d'usage des sols, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore sont quelques-unes des limites planétaires dont le franchissement menace l'habitabilité de la Terre.

La réussite de la planification écologique demande la mobilisation de tous les acteurs des territoires : collectivités, services de l'État, entreprises, associations et citoyens. Elle demande aussi de travailler sur la gouvernance et le pilotage de cette planification qui reste trop verticale. La démocratie participative se réduit trop souvent à un espace informel de dialogue, sans travail sérieux sur les dissensus, ni co-construction réelle, ni redevabilité particulière.

Bruno ULRICH, Etienne CLÉMENT, Christine L'HEUREUX,  
Mathilde GRANFILS, Yves MULLER



# ANNEXE

# LE PLAN D'ACTION DE LA DÉMARCHE GRAND EST RÉGION VERTE – JUIN 2025

## INDUSTRIE ET EMPLOI

### Transformation écologique des entreprises

**Objectifs :** 1 000 Parcours d'ici 2030 pour accélérer la décarbonation, la sobriété – efficacité en énergie, eau, matières, l'adaptation au changement climatique, et réduire l'impact sur les ressources naturelles et la biodiversité.

**Moyens :** Co-financement des parcours de transformation, mise à disposition d'une boîte à outils et de formations permettant d'assurer l'accompagnement des entreprises par les développeurs économiques du territoire.

**Partenaires :** État, ADEME, Agences de l'eau

**Cibles :** entreprises

### Financer la décarbonation de l'industrie

**Objectifs :** Renforcer les soutiens financiers pour répondre aux objectifs de décarbonation industrielle et réduire l'impact sur l'environnement.

**Moyens :** 100 % des aides à l'investissement productif intégrant les enjeux environnementaux dès 2025. Un « chèque transition » pour les plus petits acteurs.

**Partenaires :** État, BPI France et nombreux partenaires innovation

**Cibles :** entreprises

### Innover dans l'industrie de la décarbonation

**Objectifs :** Accélérer les projets d'innovation sur la décarbonation des **procédés**, les solutions et **technologies** « vertes », et augmenter l'effort d'investissements privé dédié à la R&D.

**Moyens :** Convention globale Grand Est Développement pour ses missions d'animation, aide aux projets d'innovation, de transfert et de recherche, soutien au réseau des incubateurs.

**Partenaires :** État, BPI France et de nombreux partenaires innovation

**Cibles :** entreprises

### Investir dans les compétences de demain

**Objectifs :** Répondre aux besoins des activités des **filières en mutation, en développement** et porteuses d'emplois d'avenir et permettre aux citoyens de développer des compétences dans ces filières.

**Moyens :** Observation des évolutions des emplois et compétences en lien avec les représentants des filières, adaptation de l'offre de formation initiale scolaire, adaptation des achats de formations continues à destination des demandeurs d'emploi, information sur les métiers afin de les mettre en visibilité et de les rendre attractifs, soutien aux campus des métiers et des qualifications en tant que structures de réseaux et laboratoires d'innovation pédagogique (ex: campus dédié à la transition énergétique).

**Partenaires :** État (académies, France Travail / DREETS)

**Cibles :** entreprises, collectivités, particuliers



# ÉNERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Recycleries et ressourceries locales

**Objectifs : 100 % du territoire couvert.** Permettre à tous les particuliers d'avoir accès à une recyclerie et une ressourcerie près de chez eux pour faciliter le réemploi.

**Moyens :** Dispositif de soutien au réemploi et à la réparation pour développer de nouveaux marchés dans les zones non couvertes (évolution possible du dispositif en lien avec l'étude réemploi en cours).

**Partenaires :** ADEME, Ecoorganismes, CREES, Collectivités

**Cibles :** collectivités

En savoir plus ici



Exemple de projet



## Réemploi et réutilisation

**Objectifs :** Booster les filières en facilitant l'accès aux gisements et aux aides, pour les produits non couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

**Moyens :** Étude réemploi en cours pour trouver des leviers de massification, recenser l'ensemble des acteurs et des aides existantes, les leviers et difficultés pour le passage à l'acte. Cartographie des acteurs et données disponibles, proposition de développement avec un maillage territorial des solutions adaptées aux organisations et modèles économiques.

**Partenaires :** État, ADEME, Eco organismes, CREES...

**Cibles :** entreprises, collectivités

## Filières de valorisation matière

**Objectifs :** Produire plus de matière première recyclée et renforcer son utilisation dans la fabrication de produits.

Structurer les filières de recyclage des déchets par les Responsabilités Élargies du Producteur - REP.

Renforcer la résilience et la sécurisation des approvisionnements de l'industrie au plan national.

**Moyens :** Appel à projet de démonstrateurs pour optimiser la consommation des ressources.

Animation auprès des entreprises en prenant appui sur la stratégie régionale plastique.

**Partenaires :** État, ADEME, CCI, CMA, et Régions de France

**Cibles :** entreprises

En savoir plus ici



## Matériaux

**Objectifs :** Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction en pérennisant les 10 matériaux existants et en développant de nouvelles. Action en lien avec l'étude en cours pour favoriser la diversification des filières du réemploi (lien actions recycleries-ressourceries, et réemploi-réutilisation).

**Moyens :** Appel à projet Climaxion pour cibler les zones non couvertes par des points de reprise des déchets du bâtiment.

**Partenaires :** État, ADEME, fédérations professionnelles du bâtiment, réseaux, éco organismes...

**Cibles :** collectivités

un exemple ici



## Production locale d'énergies renouvelables

**Objectifs** : Maximiser l'**ancrage** et la « plus-value » locale des **projets**.

Objectif de 500 GWh d'énergie renouvelable supplémentaire à 2030.

**Moyens** : Participation de la Région au capital de la **Société d'Économie Mixte Grand Est Energies** et de plusieurs SEM locales (SCE, SODEGER, SEM Ardennes Terr'ENR).

Animation du réseau des SEM locales.

**Partenaires** : SEM Grand Est Energie et SEM locales

**Cibles** : entreprises, collectivités

En savoir plus ici



## Projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables

**Objectifs** : Multiplier par 3 la capacité de production des projets pour **encourager l'appropriation locale des enjeux énergétiques** et le déploiement des projets impliquant des collectivités locales et des habitants.

**Moyens** : Soutien à l'animation et au financement de postes des conseillers du réseau GECLER pour la sensibilisation et l'accompagnement des projets dans le cadre de Climaxion ; aide aux études de faisabilité des projets citoyens et d'autoconsommation collective.

**Partenaires** : ADEME, Réseau GECLER, Centrales villageoises ENERCOOP Energies partagées

**Cibles** : associations, collectivités

En savoir plus ici



## Plan de sobriété énergétique régional

**Objectifs** : Capitaliser les actions en faveur de la **sobriété énergétique** puis dans les autres volets : ressources, matières, foncier, déplacements...

**Moyens** : Inventaire et suivi des actions en faveur de la sobriété énergétique et déploiement d'actions complémentaires de sensibilisation et d'accompagnement au changement (par ex défis/challenges, suivi des consommations).

**Partenaires** : État, ADEME, « Task Force » régionale

**Cibles** : collectivités, associations, entreprises, particuliers

## Guichet vert +

**Objectifs** : Renforcer l'intégration de **clauses environnementales** dans les **marchés publics** pour agir sur l'offre et la demande de matériaux et services à **faible impact carbone**, promouvoir les **circuits courts** et les nouveaux **modèles économiques durables**.

**Moyens** : Déploiement progressif d'une offre de service renforcée : sensibilisation, animation de réseau, montée en compétence et conseils personnalisés pour les acheteurs publics. Mission intégrée dans la convention de partenariat avec Grand Est Développement, à budget constant.

**Partenaires** : État, ADEME, Collectivités, Grand Est Développement, Relais 2D

**Cibles** : collectivités

Un exemple ici



# BIODIVERSITÉ, EAU ET SOL

## Grand Est Transitions Compensations

**Objectifs** : Bâti un **dispositif facilitant l'optimisation de l'usage des sols** et s'appuyant sur le financement volontaire d'actions en faveur de la biodiversité et du climat.

**Moyens** : Étude de préfiguration et accompagnement lors de la mise en oeuvre opérationnelle en concertation avec les partenaires.

**Partenaires** : État, ADEME, Banque des Territoires

**Cibles** : collectivités, entreprises

## Revitaliser et réinvestir les centres-bourgs

**Objectifs** : Accompagner les **stratégies foncières** des intercommunalités.

Expérimenter et valoriser la densification et le **renouveau urbain**.

**Moyens** : Dispositifs sur les centralités urbaines et rurales.

Budget d'accompagnement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans l'élaboration et révision de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

**Partenaires** : État, Banque des Territoires

**Cibles** : collectivités



## Recycler les friches

**Objectifs** : Réhabiliter **1 000 ha** de friches\* pour réaliser des projets de logements, d'activités économiques et d'aménagements urbains ou de renaturation.

**Moyens** : Appel à manifestation d'intérêt « vocation friches » pour accompagner les collectivités à identifier les friches à potentiel de mutabilité sur leur territoire et réaliser des actions en lien avec l'Observatoire des friches.

**Partenaires** : État, ADEME et EPFGE (établissement public foncier)

**Cibles** : collectivités

En savoir plus ici



## Diagnostic 360° des sols

**Objectifs** : Améliorer la connaissance et préfigurer un plan d'actions régional en faveur des sols d'ici fin 2026.

**Moyens** : Étude cadre pour centraliser et analyser la connaissance existante sur les sols en région (réserve en eau, stock de carbone, potentiel agronomique, services rendus, faune et flore associés, sensibilité aux pressions, état de santé, facteurs de pression).

**Partenaires** : État, ADEME, OFB, Agences de l'eau

**Cibles** : collectivités, entreprises

## Nature en ville et gestion intégrée des eaux pluviales

**Objectifs :** Soutenir les projets locaux d'**adaptation au changement climatique** : îlots de fraîcheur par la désimperméabilisation et végétalisation, plantation, restauration ou création de mares.

**Moyens :** Dispositifs « Adaptation au changement climatique » et « Mon Village Espace de Biodiversité ».

Appui technique de la cellule d'assistance technique du programme Life Biodiv'Est.

Intervention sur le patrimoine régional avec le programme Lycée en Transition.

**Partenaires :** État, OFB, Agences de l'eau, CEREMA

**Cibles :** collectivités

En savoir plus ici



## Continuité écologique

**Objectifs :** Identifier et résorber les « points noirs » de continuité écologique prioritaires (réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux ou d'énergie).

**10 nouveaux éco-ponts.**

**Moyens :** Cartographie actualisée et Appel à Projet « **Trame et Verte et Bleue** ».

Appui de la cellule d'assistance technique du programme **Life Biodiv'Est** et du Collectif régional Biodiversité.

**Partenaires :** État, OFB, Agences de l'eau

**Cibles :** collectivités

## Zones humides

**Objectifs :** Déployer **10 opérations phares**, entretenir et restaurer **1 000 hectares** de zones humides par an (éponges et climatiseurs naturels).

**Moyens :** Création d'un poste dans le cadre du programme Life Biodiv'Est pour accompagner les projets, mobiliser et animer l'ingénierie régionale disponible.

**Partenaires :** DREAL, Agences de l'eau, OFB

**Cibles :** collectivités

## Atlas de la biodiversité

**Objectifs :** Finaliser 1 Atlas par Établissement Public de Coopération Intercommunale pour partager la connaissance avec les habitants et les sensibiliser à la **préservation du patrimoine naturel**.

**Moyens :** Appui à l'animation et au déploiement régional de cet outil national déployé par l'OFB, notamment à partir du nouveau dispositif « Mon village Espace de biodiversité ».

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces, qui implique les élus, les citoyens, les associations et les entreprises du territoire.

**Partenaires :** OFB, collectivités

**Cibles :** collectivités

## Qualité des eaux de captages

**Objectifs :** Mettre en œuvre la stratégie régionale avec un travail plus précis sur les **200 captages régionaux ultra-prioritaires**.

**Moyens :** Accompagnement des démarches territoriales à l'instar du partenariat SENS noué avec 41 partenaires sur la nappe d'Alsace.

**Partenaires :** État et partenaires

**Cibles :** collectivités, entreprises



## Aires éducatives

**Objectifs :** Soutenir le développement de **1 000 aires éducatives**, où une partie de l'éducation se fera sur un **espace de nature** : forêt, berge de rivière, prairies du village.

**Moyens :** Appui en mobilisant ses partenaires et outils : dispositif Restauration des milieux aquatiques, parcs naturels régionaux, gestionnaires d'espaces naturels, pisciculteurs...)

**Partenaires :** OFB et Communautés éducatives

**Cibles :** collectivités

## Gouvernance de l'eau

**Objectifs :** **Consolider la gouvernance régionale de l'eau** autour d'un observatoire de l'eau du Grand-Est, d'une assemblée régionale et d'un groupe technique, sur le modèle du collectif régional Biodiversité.

Actions orientées principalement vers la connaissance et la sobriété dans les prélèvements en eau.

**Moyens :** Création d'un poste d'animation pour la préfiguration d'une Commission Locale de l'Eau et d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur la nappe de la Craie.

Le portage des SAGE III Nappe Rhin, Bassin Ferrière et Bassin Houiller sera poursuivi.

**Partenaires :** État, ARS, Agences de l'eau

**Cibles :** collectivités, entreprises

# TRANSPORT ET MOBILITÉ

## Covoiturage

**Objectifs :** Encourager le déploiement du covoiturage par la mise en place d'infrastructures, d'**aires de mobilité et de services**.

**Moyens :** Accompagnement technique des collectivités locales à travers les bassins de mobilité notamment.

Dispositif de soutien aux aires de covoiturage à destination des autorités organisatrices des mobilités ne prélevant pas le versement mobilité.

**Partenaires :** Autorités organisatrices des Mobilités (AOM)

**Cibles :** collectivités et usagers

## Plan vélo

**Objectifs :** Encourager les collectivités à planifier et réaliser des **aménagement et services** pour développer la pratique du vélo.

**Moyens :** Plus de **30 mesures** du plan vélo dont des aides aux collectivités pour les infrastructures, équipements et schémas directeurs cyclables.

**Partenaires :** Collectivités, Autorités organisatrices des Mobilités (AOM)

**Cibles :** collectivités et usagers

En savoir plus ici



## Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

**Objectifs :** Renforcer les **mobilités décarbonées**, l'attractivité des métropoles et ses connexions avec les territoires périurbains et ruraux.

**Moyens :** Accompagnement des 4 projets de SERM dont 3 dossiers déjà déposés (Strasbourg, les axes Lorraine-Luxembourg et Mulhouse-Bâle) et un à construire (Reims).

**Partenaires :** État, Autorités organisatrices des Mobilités (AOM), départements

**Cibles :** usagers

## Transport à la demande (TAD)

**Objectifs :** Conforter et développer des **solutions de TAD**, en particulier dans le **périurbain et les ruralités**.

**Moyens :** Accompagnement technique à travers les bassins de mobilités, notamment.

Dispositif de soutien aux services de TAD à destination des Autorités Organisatrices des Mobilités ne prélevant pas le versement mobilité.

**Partenaires :** collectivités, Autorités organisatrices des Mobilités (AOM)

**Cibles :** collectivités et usagers

## Décarbonation des véhicules lourds

**Objectifs :** Accompagner la conversion des **flottes privées**.

**Moyens :** Nouvelles modalités d'accompagnement, en cours d'étude.

**Partenaires :** État, ORT&L et partenaires du Plan Motorisations à faibles émissions

**Cibles :** entreprises



## Solutions de recharge en énergies alternatives

**Objectifs :** Renforcer le maillage territorial des **solutions de recharge** (biogaz, électrique, biocarburants, hydrogène).

**Moyens :** Appui à l'animation des réseaux d'acteurs, accompagnement des démarches des collectivités.

**Partenaires :** État et partenaires du Plan Motorisations à faibles émissions

**Cibles :** collectivités, entreprises

## Fret fluvial et ferroviaire

**Objectifs :** Favoriser le report modal des marchandises en développant le fret fluvial et ferroviaire.

**Moyens :** Soutien de la Région dans le cadre du CPER 2023-27 pour les investissements et à l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique pour le volet animation des acteurs.

**Partenaires :** État, ORT&L (observatoire transport et logistique), collectivités

**Cibles :** entreprises

# BATIMENT : RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

## Auto-rénovation sur le bâti ancien

**Objectifs :** 100 % des espaces France Rénov' disposent d'une personne en capacité de renseigner les ménages sur les spécificités du bâti ancien, et d'orienter vers un **accompagnement** sur leur chantier d'autorénovation.

**Moyens :** Sensibilisation - formation des conseillers France Rénov' en lien avec Envirobat Grand Est et développement du partenariat avec les professionnels du bâtiment pour leur intervention dans la chaîne de conseils aux travaux.

**Partenaires :** France Rénov', Envirobat Grand Est

**Cibles :** professionnels



## Coup de pouce « petites » copropriétés

**Objectifs :** Faciliter l'accès des aides à la rénovation énergétique aux **copropriétés de moins de 10 logements**.

**Moyens :** Adaptation du dispositif Climaxion aux capacités financières des petites copropriétés, incitation des collectivités locales à mettre en place des aides complémentaires et à déployer le système de guichet unique des aides à la rénovation.

**Partenaires :** État, ADEME

**Cibles :** particuliers

## Fonds de Garantie des Éco-Prêts à taux zéro

**Objectifs :** Faciliter la rénovation globale et performante en élargissant l'accès au dispositif « éco-prêt à taux zéro » (éco-PTZ) à un plus grand nombre de ménages

**Moyens :** Création d'un fonds de Garantie des Éco-Prêt à taux zéro pour réduire le risque pour les acteurs octroyant ce type de prêts, en couvrant des éventuels défauts de paiement des emprunteurs.

Mise en place via la SEM Oktave, en direction des propriétaires de maisons individuelles.

**Partenaires :** Caisse d'Épargne Grand Est Europe, France Rénov', Oktave

**Cibles :** particuliers

En savoir plus ici



## Rénovation des logements sociaux

**Objectifs :** Favoriser la mise en place de production d'**énergie renouvelable** thermique ou de raccordement à un Réseau de Chaleur Urbain lors de **rénovation énergétique** des logements sociaux

**Moyens :** Animation et sensibilisation des acteurs à partir des solutions et réalisations « témoins », adaptation du dispositif Climaxion pour favoriser la remise en état du parc solaire thermique existant.

**Partenaires :** État, ADEME

**Cibles :** bailleurs sociaux, collectivités

# AGRICULTURE, FORÊT ET ALIMENTATION

## Haies et arbres

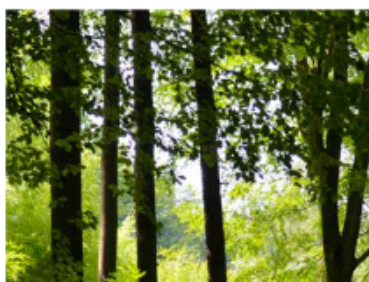
**Objectifs :** Augmenter le linéaire de haies de + 4 000 km d'ici 2030.

Contribuer au pacte régional pour les haies et les arbres intraparcellaires en milieu rural et urbain en intégrant toute la chaîne : production de plants, régénération naturelle, entretien, valorisation des co-produits...

**Moyens :** Appel à projet « Trame verte et bleue », cofinancement d'une mesure FEADER et mobilisation de l'ingénierie régionale pour l'animation du réseau d'acteurs.

**Partenaires :** État, ADEME, Agences de l'eau

**Cibles :** collectivités, entreprises



## Programme Ambition éleveurs

**Objectifs :** 1 600 exploitations transformées pour une meilleure performance économique, sociale et environnementale des élevages en lien avec leurs territoires et leurs filières.

**Moyens :** Accompagnement à travers les parcours de transformation personnalisés et le réseau des 60 fermes de démonstration pour tester des solutions : maîtrise de l'énergie, optimisation des ressources, gestion des intrants, biodiversité, bien-être animal, numérique, qualité de travail, attractivité et transmission des exploitations.

Soutien en investissement pour 10 à 15 projets collectifs de territoires et de filières (ex. création d'abattoirs).

**Partenaires :** Europe, État, réseau des Chambres d'agriculture...

**Cibles :** agriculteurs, acteurs de la recherche, collectivités, les signataires de la charte de partenariat

En savoir plus ici



## Filières à bas niveau d'impact

**Objectifs :** Développer et diversifier les filières agricoles à bas niveau d'impact sur l'eau, les émissions de gaz à effets de serre et la biodiversité.

**Moyens :** Mise en place du Plan Bio Régional pour accompagner les fermes bio, mise en œuvre du Contrat de Filière Protéines Végétales et Nouvelles Ressources et soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau.

**Partenaires :** Europe, État, réseau des Chambres d'agriculture, Agences de l'eau...

**Cibles :** entreprises, agriculteurs

## Alimentation durable - Menus des cantines

**Objectifs** : Faire évoluer les pratiques pour améliorer la **qualité et l'équilibre nutritionnel des menus**, dans le respect de la loi EGALIM.

**Moyens** : Accompagnement des professionnels de la restauration, animation-sensibilisation avec les élèves à travers des semaines thématiques, aide financière aux lycées.

**Partenaires** : État, communautés éducatives

**Cibles** : collectivités, entreprises

## Alimentation durable - circuits courts

**Objectifs** : Développer les **circuits courts alimentaires** à destination des cantines : transformation, conservation, conditionnement, stockage, transports logistique, points de vente...

**Moyens** : Animation des réseaux et partenariats, suivi des dispositifs d'aide à la transformation - commercialisation et mise en marché (IPAGE, ADAGE, Grand Est Agroalimentaire).

**Partenaires** : Europe, État, collectivités, acteurs et exploitations

**Cibles** : agriculteurs - entreprises

En savoir plus ici



## Forêt

**Objectifs** : Assurer le **renouvellement et l'adaptation** des forêts au changement climatique.

**Moyens** : **Mise en œuvre de la stratégie régionale Ambition 2030 et du Programme Régional Forêt Bois**, au travers de dispositifs **d'appui** aux propriétaires forestiers et aux entreprises, et de financements des projets contribuant **à la résilience des forêts**.

**Partenaires** : Europe, État, collectivités, acteurs des filières, gestionnaires et exploitants forestiers...

**Cibles** : collectivités, entreprises

## Observatoire de la biomasse

**Objectifs** : Structurer un outil fiable pour suivre la production et la consommation des biomasses (forestières, agricoles, déchets). Outil d'aide à la décision pour l'implantation de nouveaux projets ou l'extension de projets existants. Outil pour piloter les politiques publiques.

**Moyens** : Étude de préfiguration lancée en juin 2024 en copilotage État Région. Interviews, ateliers de réflexion collective, groupe de travail thématique.

**Partenaires** : État, ADEME, IGN, INRAE, CRAGE, Fibois, ONF...

**Cibles** : collectivités, entreprises, cellule biomasse

# SANTÉ, CULTURE ET SPORT

## Exemplarité environnementale dans le sport

**Objectifs :** Accompagner l'exemplarité environnementale dans le domaine du sport.

100 % des manifestations sportives et des infrastructures sportives à vocation compétitive soutenues par la Région seront « éco-ambitieuses ».

**Moyens :** Déploiement progressif de la démarche d'éco-ambition des aides régionales pour s'adapter aux différents profils d'acteurs du sport accompagnés par la Région (manifestations, équipements, matériel et clubs de haut-niveau).

**Partenaires :** État, collectivités, acteurs du sport

**Cibles :** clubs sportifs, ligues, collectivités

## Ecomanifestations culturelles

**Objectifs :** Favoriser l'exemplarité environnementale des manifestations culturelles soutenues par la Région.

**Moyens :** Introduction progressive de critères d'éco-ambition des aides régionales.

Valorisation des ressources existantes (guides, chartes...) et productions nouvelles selon les besoins.

**Partenaires :** État et acteurs des filières culturelles

**Cibles :** associations, entreprises, collectivités

En savoir plus ici



Aide au développement culturel des territoires



## Formation des élus

**Objectifs :** Proposer une offre de formation adaptée aux élus communaux.

**Moyens :** Organisation de journées avec témoignages ou visites de terrain sur des sujets concrets : gestion d'une forêt communale, désimperméabilisation des parkings, déconnexion de réseau d'eaux pluviales, maintenir une offre de soins, alimentation des cantines en produits locaux/bio...

**Partenaires :** associations départementales des Maires de France et nombreux partenaires

**Cibles :** collectivités, élus

## Hôpital du futur

**Objectifs :** Appuyer et financer la décarbonation, la **transition énergétique et écologique** des établissements publics de santé de proximité, des grandes structures ou des regroupements.

**Moyens :** Accompagnement des projets d'envergure des établissements de santé sur 3 volets : éco-conception des soins, bâtiment et énergie bas carbone, gestion des déchets d'activité de soins.

**Partenaires :** ARS

**Cibles :** établissements de santé



**Châlons-en-Champagne**

5 rue de Jéricho  
51037  
03 26 70 31 79



[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

**Metz**

Place Gabriel Hocquard  
57036  
03 87 33 60 26



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)

**Strasbourg**

1 Place Adrien Zeller  
67000  
03 88 15 68 00



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)